

**REPUBLIQUE DU SENEGAL
REGION DE FATICK
COMMUNAUTE RURALE DE OUROUR**

**PLAN LOCAL DE DEVELOPPEMENT
de la Communauté Rurale de OUROUR**

**Approuvé en Août 2001 par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de
Ouadiour**

PLD élaboré avec l'appui du proCR

SOMMAIRE

Approuvé en Août 2001 par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Ouadiour.....	i
INTRODUCTION.....	1
1. - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE	5
1.1.MILIEU PHYSIQUE	5
1.1.1. <i>Relief</i>	5
1.1.2. <i>climat</i>	5
1.1.3. <i>Les sols</i>	7
1.1.4. <i>végétation</i>	7
1.1.5. <i>ressources en eau</i>	7
1.2. MILIEU HUMAIN	8
1.2.1. <i>Evolution démographique</i>	8
1.2.2. <i>Répartition de la population</i>	8
1.2.2.1. <i>Plan Ethnique</i>	8
1.2.2.2. <i>Plan Socioprofessionnel</i>	8
1.2.2.3. <i>Plan Géographique</i>	9
1.2.2.4. <i>Zonage</i>	10
2. BILAN DIAGNOSTIC	11
2.1. ANALYSE SECTORIELLE	11
2.1.1. <i>Secteur Primaire</i>	11
2.1.1.1. <i>Agriculture</i>	11
2.1.1.2. <i>Elevage</i>	18
2.1.1.3. <i>Foresterie</i>	33
2.1.2 – <i>Secteur secondaire</i>	41
2.1.2.1- <i>Artisanat</i>	41
2.1.2.2 <i>Industrie et Mine</i>	41
2.1.3. <i>Secteur Tertiaire</i>	42
2.1.3.1. <i>Commerce</i>	42
2.1.3.2. <i>TRANSPORT ET COMMUNICATION</i>	42
2.1.3.2- <i>Transport et Communication</i>	43
2.1.4- <i>Secteur Quaternaire</i>	44
2.1.4.1. <i>Hydraulique</i>	44
2.1.4.2 <i>Education</i>	51
2.1.4.3 <i>Santé</i>	62
2.1.4.4- <i>Jeunesse et Sport</i>	77
2.2. SYSTÈME D'ACTEURS.....	84
2.2.1- <i>Le Conseil Rural</i>	84
2.2.1.1- <i>Composition et Fonctionnement</i>	84
2.2.1.2 - <i>Organisation financière</i>	85
2.2.1.3. <i>Réalisations du Conseil Rural</i>	86
2.2.2- <i>La société civile</i>	87
2.2.2.1- <i>Les Groupements de Promotion Féminine</i>	87
2.2.2.2 - <i>Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)</i>	88
2.2.2.3- <i>Les Coopératives</i>	88
2.2.2.4 - <i>Le Comité Inter villageois de Développement (CIDV)</i>	88
2.2.2.5- <i>Les Associations de Parents d'Elèves (APE)</i>	88
2.2.2.6 - <i>Association des Eleveurs</i>	88
2.2.2.7- <i>Les Groupements d'Intérêt Economique (GIE)</i>	88
2.2.3. <i>Services Etatiques</i>	89
2.2.3.1. <i>Le Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP)</i>	89
2.2.3.2. <i>Les Eaux et Forêts</i>	89
2.2.3.3. <i>Le Sous-Préfet</i>	89
2.2.4. <i>Les Intervenants Extérieurs</i>	90
2.2.4.1. <i>Le Projet de Promotion des Micro-Entreprises Rurale</i>	90

2.2.4.2. Agriculture Sénégalaise et Développement International (ASDI).....	90
2.2.4.3. Le Projet Sénégal-Allemand de Promotion des Communautés Rurales dans les régions de Kaolack et Fatick (proCR).....	90
2.2.4.4. Association Régionale des Agriculteurs de Fatick (ARAF).....	91
2.2.4.5. La CARITAS.....	91
2.2.4.6. L'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences (UNIS).....	91
2.2.5. Le Partenariat Local.....	91
3. PROGRAMME D'ACTION ET D'INVESTISSEMENT.....	91
3.1. LES OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT.....	91
3.2. PRÉSENTATION DU PLAN PRIORITAIRE D'ACTION.....	92
4 - STRATÉGIE DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE.....	106
4.1- SYSTÈME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE.....	106
4.2. ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA MISE EN ŒUVRE.....	107
ANNEXES.....	108
ANNEXE N°1 : TABLEAU DES ACTEURS DE OROUR.....	109
ANNEXE N° 2 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES C.R. DE OROUR.....	111
ANNEXE N° 3 : INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES C.R. DE OROUR.....	112
ANNEXE N° 4 : INFRASTRUCTURES SCOLAIRES C.R DE OROUR.....	115
ANNEXE N° 5 : COPIE DU PROCÈS VERBAL DE LA DÉLIBÉRATION DU PLD	119

Liste des abréviations

AGETIP	Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Publique contre le sous-emploi
APCR	Association des Présidents de Conseils Ruraux
APE	Association des Parents d'Elèves
ARAF	Association Régionale des Agriculteurs de Fatick
ARD	Agence Régionale de Développement
ASC	Agent de Santé Communautaire
ASC	Association Sportive et Culturelle
ASDI	Agriculteurs Sénégalais et Développement International
ASUFOR	Association des Usagers des Forages
CEM	Cellule Ecole Milieu
CEPE	Certificat d'Etude Primaire Elémentaire
CERP	Centre d'Expansion Rurale Polyvalent
cf.	Conférer
CFA	Communauté Financière Africaine
CPD	Comité de Pilotage de Développement
CR	Conseil Rural
CZD	Comité Zonaux de Développement
DPS	Direction de la Prévision et de la Statistique
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
GPF	Groupement de promotion Féminine
ICP	Infirmier chef de Poste
Km	Kilomètre
m³	Mètre Cube
mm	Millimètre
N°	Numéro

OCB	Organisation Communautaire de Base
OI	Objectif Intermédiaire
OS	Objectif Stratégique
PCR	Président du conseil rural
PLD	Plan Local de développement
PRDI	Plan Régional de développement Intégré
proCR	Projet Sénégal-Allemand de Promotion des Communautés Rurales dans les régions de Kaolack et Fatick
PROMER	Projet de Promotion des Micro Entreprises Rurales
STD	Service technique déconcentré
STR	Service technique régional
UNIS	Union Nationale Interprofessionnelle des Semences

Liste des Tableaux

- Tableau N° 1** : Démarche d'élaboration du PLD
- Tableau N° 2** : Relevées Pluviométriques
- Tableau N° 3** : Recensement de la Population Imposable
- Tableau N°4** : Production Annuelle des Spéculations
- Tableau N° 5** : Répartition des Villages Selon le Nombre d'Habitants
- Tableau N° 6** : Contraintes Agriculture
- Tableau N° 7** : Objectifs Agriculture
- Tableau N° 8** : Répartition du Cheptel
- Tableau N° 9** : Contraintes Elevage
- Tableau N° 10** : Objectifs Elevage
- Tableau N° 11** : Contraintes Foresterie
- Tableau N° 12** : Objectifs Foresterie
- Tableau N° 13** : Contraintes Hydraulique
- Tableau N° 14** : Objectifs Hydraulique
- Tableau N° 15** : Répartition Géographique des Ecoles
- Tableau N° 16** : Contraintes Education
- Tableau N°17** : Objectifs Education
- Tableau N°18** : Contraintes Santé
- Tableau N° 19** : Objectifs Santé
- Tableau N° 20** : Contraintes Jeunesse
- Tableau N° 21** : Objectifs Jeunesse
- Tableau N°22** : Répartition Géographique des Conseillers de la Communauté
Rurale de Ourour
- Tableau N° 23** : Hiérarchisation des axes de Développement
- Tableau N° 24** : Plan prioritaire d'actions des quatre ans à venir

Liste des Annexes

Annexe 1 : Tableau des Acteurs

Annexe 2 : Tableau des Infrastructures Sanitaires

Annexe 3 : Tableau des Infrastructures Hydrauliques

Annexe 4 : Tableau des Infrastructures Scolaires

Annexe 5 : Copie du procès verbal de la délibération du PLD

Liste des Cartes

Carte N°1 : Présentation de la communauté rurale de Ourour

Carte N°2 : Répartition géographique des infrastructures hydrauliques

Carte N°3 : Répartition géographique des infrastructures scolaires

Carte N°4 : Répartition géographique des infrastructures sanitaires

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années, le Sénégal s'est engagé dans un vaste programme de réformes institutionnelles (Régionalisation et décentralisation, etc....) marqué entre autre par un transfert de certaines compétences de l'Etat aux collectivités locales (Régions, Communes et Communauté Rurales).

Le transfert de ces 9 compétences (cf. les articles 16 à 53 de la loi 96-07 du 22 mars 1996) qui étaient jusqu'ici dévolues à l'état, implique un nouveau rôle pour ces collectivités locales qui ont maintenant une personnalité juridique. Ainsi ces dernières sont désormais chargées de la planification et de la gestion du développement de leur territoire comme le stipule l'article 198 du code des collectivités locales :

"La Communauté Rurale élabore le Plan Local de Développement et donne son avis sur tous les projets de développement concernant tout ou partie de la communauté rurale".

Par ailleurs, ces réformes qui visent à promouvoir la cogestion du développement, exigent la définition de nouvelles pratiques et une recomposition du système d'acteurs autour de valeurs et de principes démocratiques. En effet, les instances locales qui sont chargées de la gestion collective doivent être désormais les premiers acteurs à vivre cette décentralisation à travers une nouvelle pratique de la fonction d'élus et de société civile. Autrement dit, les populations doivent être les véritables acteurs de leur développement et non plus de simples bénéficiaires.

Conscient de tous ces enjeux et de ses faibles moyens, le Conseil Rural de Ourour a jugé opportun de s'engager dans un processus d'élaboration d'un Plan Local de Développement (PLD) qui n'est rien d'autre qu'un « ***document cadre issu d'un processus participatif et itératif, qui définit après diagnostic et pour une période donnée, les orientations de développement de la collectivité locale, les actions prioritaires à mener, les ressources à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs que la collectivité s'est fixée*** ».

Autrement dit, l'objectif que la communauté rurale de Ourour vise à travers ce processus est de :

- ❖ mieux planifier ses objectifs de développement dans le temps et dans l'espace,
- ❖ identifier les ressources et les moyens qui devront lui permettre d'atteindre les objectifs de développement planifiés,
- ❖ définir des stratégies de mobilisation de ses ressources locales (humaines et financières) disponibles pour la mise en œuvre des objectifs planifiés,
- ❖ impulser et pérenniser le dialogue social entre les différentes familles d'acteurs,

- ❖ et mieux harmoniser ses actions de développement d'une part et d'optimiser ses ressources (financières et humaines) locales d'autres part.

C'est ainsi que la démarche adoptée par le Conseil rural (cf. Tableau N° 1) a permis :

- ❖ de solliciter conformément à l'article 17 de la loi 96-06 du code des collectivités locales l'appui méthodologique et financier du projet de promotion des Communautés Rurales dans les Régions de Kaolack et Fatick (proCR). Ceci a d'ailleurs fait l'objet d'une convention de subvention signée le 09/05/01 entre ces deux institutions ;
- ❖ au représentant de l'Etat de participer, comme prévu par l'article 336 du code des collectivités locales, au processus en approuvant le PLD après son adoption par le conseil rural (cf. annexe N° 5). Le sous préfet a aussi approuvé dès le démarrage du processus la création de la commission de planification par le conseil rural et le procès-verbal d'intention de faire un PLD ;
- ❖ à l'Agence Régionale de Développement (ARD) de veiller, conformément à l'article 43 de la loi 96-07, à l'harmonisation et à la cohérence des objectifs de développement planifiés dans le PLD avec ceux des plans nationaux et régionaux;
- ❖ aux services techniques de contribuer de manière significative, lors des étapes de bilan diagnostic et de planification, grâce aux conventions types qui ont été signées entre le conseil rural et le représentant de l'état ;
- ❖ et aux intervenants extérieurs (ONG et projets) de mieux harmoniser leurs interventions dans la communauté rurale.

En outre, ce plan qui est élaboré pour 4 ans, se veut glissant et réaliste. Donc, son coût est fonction de la capacité (financière et humaine) de la communauté rurale dont le montant de ses investissements s'élève en moyenne à Trois millions de Francs CFA par année.

Conformément aux mécanismes de cofinancement des partenaires au développement, le PLD de la collectivité Locale de Ourour est estimé à 120.000.000.de Francs CFA pour les 4 ans. Cependant, le financement de ce PLD est assujetti à la mobilisation de la contribution, qui du reste est obligatoire, du conseil rural.

TABLEAU N° 1 : DÉMARCHES D'ÉLABORATION DU PLD DE OUROUR

ETAPES	RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS CONCERNES
RÉUNION SUR LES CONDITIONS DE COLLABORATION	<ul style="list-style-type: none"> - CLARIFICATION DES OBJECTIFS DU PROCR - DÉLIBÉRATION DU CR SUR SON INTENTION DE FAIRE UN PLD ET LA CREATION D'UNE COMMISSION DE PLANIFICATION ELARGIE (CPE) 	- CONSEIL RURAL ET PROCR
RÉUNION AVEC LA CPE	<ul style="list-style-type: none"> - CONNAISSANCE ET MAITRISE DE LEURS RÔLES - ELBORATION DU BUDGET NÉCESSAIRE ET DE LA STRATEGIE D'ANIMATION TERRITORIALE POUR L'ÉLABORATION DU PLD - PRÉPARATION DES CONVENTIONS ENTRE LE CONSEIL RURAL ET LE PROCR 	<ul style="list-style-type: none"> - ELUS LOCAUX - REPRESENTANTS GPF, ASC, ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE (OCB) - PERSONNES RESSOURCES - PROCR
CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - IMPLICATION DES DIFFERENTS ACTEURS DANS LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PLD 	SOUS PREFET, ARD, STD, ONG, PROJET, CPE, PROCR, CERP
TOURNÉES D'INFORMATIONS ET DE SENSIBILISATION DE LA POPULATION	<ul style="list-style-type: none"> - CONNAISSANCE PAR LA POPULATION DES ENJEUX DU PROCESSUS ET DU PARTENARIAT ENTRE LA COLLECTIVITÉ LOCALE ET LE PROCR 	CPE, CERP, PROCR
FORMATION DES ANIMATEURS COMMUNAUTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - MAITRISE DE CERTAINS OUTILS DE DIAGNOSTIC PARTICIPATIF 	CERP, ANIMATEURS ET PROCR

ETAPES	RESULTATS ATTENDUS	ACTEURS CONCERNES
AUTO DIAGNOSTICS ZONAUX	<ul style="list-style-type: none"> - IDENTIFICATION DES POPTENTIALITES ET DES CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT DE CHAQUE ZONE - PROPOSTIONS DE SOLUTIONS REALISTES PAR LES POPULATIONS 	ANIMATEURS COMMUNAUTAIRES, REPRESENTANTS VILLAGES, CERP ET PROCR
ATELIER DE MISE EN COHERENCE	<ul style="list-style-type: none"> - SYNTHESE DES AUTO DIAGNOSTICS ZONAUX - APPROFONDISSEMENT DES DIAGNOSTICS PAR SECTEUR 	CERP, PROCR, ANIMATEURS COMMUNAUTAIRES, CPE, REPRESENTANTS ZONES, PERSONNES RESSOURCES
ATELIER DE PLANIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> - CHOIX ET HIERARCHISATION DES OPTIONS DE DEVELOPPEMENT POUR LES 4 ANS À VENIR - PRIORISATION DES ACTIONS EN FONCTION DE LA CAPACITÉ FINANCIERE DU CR⇒ PROGRAMME PRIORITAIRE D' ACTIONS (PPA) - CHOIX D'UNE STRATEGIE DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE DU PLD 	CERP, PROCR, ANIMATEURS COMMUNAUTAIRES, CPE, REPRESENTANTS ZONES, PERSONNES RESSOURCES, STD, STR, ARD, ONG, PROJETS, ETC..
RESTITUTION VALIDATION DU PLD	<ul style="list-style-type: none"> - DELIBERATION DU PLD PAR LE CONSEIL RURAL - APPROBATION DU PLD PAR LE SOUS PREFET 	CERP, PROCR, ANIMATEURS COMMUNAUTAIRES, CPE, REPRESENTANTS ZONES, ARD, PERSONNES RESSOURCES, SOUS PREFET

1. - PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

Zone de transition entre le Sine et le Saloum, la communauté rurale de Ourour se trouve dans l'arrondissement de Ouadiour, département de Gossas, région de Fatick. Comme le montre la carte N°1, elle est limitée :

- ❖ A l'Est par la communauté rurale de Mbadakhouné
- ❖ A l'Ouest et au sud par la commune de Gandiaye.
- ❖ Et au Nord par la communauté rurale de Ouadiour.

1.1.MILIEU PHYSIQUE

1.1.1.RELIEF

Ourour couvre une superficie de 128 Km² avec un relief relativement plat. Toutefois des zones de cuvettes sont notées vers l'Est où sont localisées plusieurs mares. Ces dernières qui sont au nombre de 10 (Soumbel Gowethie – Diogne – Faugama – Fopé – Loumbel – Loumbel Terey – Thiouck et Thiacalar), étaient jadis les principales sources d'abreuvement du bétail (tarissent maintenant 2 mois après l'hivernage généralement au mois de novembre).

1.1.2. CLIMAT

Il est de type soudano-sahélien avec des températures qui varient entre 19 et 39°C en fonction des saisons et des vents. Ces derniers sont de trois types :

- ❖ L'alizé caractérisé d'une part par un vent frais et sec de novembre à février et d'autre part par des températures assez basses (19° à 25°c).
- ❖ L'harmattan qui est un vent chaud et sec, soufflant du Nord Est vers l'Ouest. Il dure généralement de mars à juin avec des températures comprises entre 30 et 39 °C.
- ❖ Et la mousson qui souffle en saison des pluies (Juillet à Octobre) avec des températures tournant autour de 30°C.

Depuis quelques années, la pluviométrie s'améliore progressivement (Tableau N°2). C'est ainsi qu'on a enregistré presque 700 mm en 2000 au niveau du poste officiel de la communauté rurale de Ouadiour qui est frontalière à celle de Ourour

TABLEAU N°2 : Relevés pluviométriques du poste de Ouadiour

ANNEES	1996	1997	1998	1999	2000
Hauteur globale de pluie en mm	381,1	400,5	350,8	566,8	699,1
Nombre de jours de pluie	33	30	33	49	46

source : CERP Ouadiour

Carte N° 1 : Communauté rurale de OUIROUR

1.1.3. Les sols

Les principaux types de sol de la communauté rurale de Ourour sont par ordre d'importance :

- ❖ Les sols Dior (77 %) : Ils sont sablo-argileux et aptes à toutes les cultures surtout céréalières et oléagineuses. Ils sont exploités pour les cultures de l'arachide et du mil.
- ❖ Les sols Deck-Dior (17%) : Moins riches que les précédents, ces sols sont exploités avec un apport d'engrais pour la culture de l'arachide et du mil.
- ❖ Les bas-fonds (5 %) : Ils sont très propices aux cultures maraîchères et du maïs. Cependant, ils sont sous-exploités à cause de la méconnaissance de son utilité et des cultures de contre saison.
- ❖ Les sols Deck (1%) : Avec une faible teneur en argile, ces sols sont très peu fertiles raison pour laquelle leur exploitation nécessite un apport d'engrais considérable. Les cultures vivrières telles que le sorgho ou le maïs y sont généralement pratiquées

1.1.4. VÉGÉTATION

Cette collectivité locale constitue l'une des plus boisées de l'arrondissement de Ouadiour avec une végétation à prédominance de buissons (Guiera et Combretum). On y retrouve aussi : le Dimb, le Kade et le Sourour plus vers le nord ouest

La végétation de Ourour est aussi marquée d'une part par les arbres ombragés tels que le neem et d'autre part par l'existence d'un important peuplement de Sourour qui traverse le territoire dans le sens de la largeur jusqu'à la communauté de Mbadakhoue.

1.1.5. RESSOURCES EN EAU

Il n'existe pas de cours d'eau permanent à Ourour où les principales mares tarissent rapidement (2 mois après hivernage) à cause d'une part de leur ensablement progressif et d'autre part du déficit pluviométrique consécutif aux années de sécheresse.

La nappe phréatique se situe généralement entre 30 et 40 mètres mais l'eau est généralement saumâtre.

1.2. MILIEU HUMAIN

1.2.1.EVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

La population de la communauté rurale de Ourour varie d'une année à une autre. C'est ainsi qu'il a été constaté une population de :

- ❖ 8446 habitants en 1980
- ❖ 16246 en 1983
- ❖ 9969 en 1987
- ❖ et 10932 en 2001

Par ailleurs, le recensement de la population de 2001 (Cf. tableau N°3) montre une prédominance des enfants qui représentent 55,9% des habitants de la communauté rurale. Quant aux femmes elles représentent 47,83% de la population totale.

TABLEAU N°3 : Recensement de la Population imposable.

Années	Population Totale	Population Imposable			Enfants			Exemptées		
		Hommes	Femmes	Total	Garçon	Fille	Total	Homme	Femme	Total
1997	10 220	2290	2328	4618	2402	2602	5004	251	347	598
1998	10 158	2285	2315	4600	2129	2420	4549	424	585	1006
1999	10 786	2265	2372	4637	2291	2352	4643	653	853	1506
2000	10 932	2297	2258	4555	3297	2815	6112	109	156	265

Cependant ces chiffres sont plus ou moins biaisés car dans un souci de réduire le paiement de la taxe rurale, les chefs de carré omettent sciemment de déclarer une partie de leur famille.

1.2.2.RÉPARTITION DE LA POPULATION

1.2.2.1.PLAN ETHNIQUE

La collectivité locale de Ourour est peuplée de :

- ❖ 60% de sérères qui constituent la population autochtone.
- ❖ 30% de wolofs localisés surtout dans la zone de Fass.
- ❖ et 10% de peulhs et autres. Les peulhs habitent généralement le village de Ourour et ses environs

1.2.2.2.PLAN SOCIOPROFESSIONNEL

L'agriculture constitue la principale activité professionnelle des habitants de la communauté rurale de Ourour car, elle occupe près de 99% de la population active durant l'hivernage. Toutefois, on y retrouve aussi des éleveurs (0,7%) et d'autres corps de métiers moins importants (0,3%).

Force est de constater que la plupart des agriculteurs pratiquent aussi d'autres activités pour diversifier leurs sources de revenus. C'est ainsi que les chiffres précités doivent être appréciés à leur juste valeur.

1.2.2.3. PLAN GÉOGRAPHIQUE

La densité moyenne (86 habitants au Km²) cache d'importantes disparités au niveau de la répartition de la population. En effet, comme le montre le tableau N°4, cette communauté rurale compte des villages très peuplés tels que Fass Kane avec 1229 habitants et d'autres dont la population n'est pas importante (Sambane keur Ngagne avec 45 habitants).

La population est composée de 1% de chrétiens et 99% de musulmans. Ces derniers sont répartis comme suit :

- ❖ 90% de Tidianes,
- ❖ 7% de mourides,
- ❖ et 3% autres.

TABLEAU N°4 : Répartition des villages suivant le nombre d'habitants

Nombre d'habitants	Nombre de villages
De 1 à 50 habitants	01
De 50 à 150 habitants	05
De 150 à 300 habitants	10
De 300 à 500 habitants	07
De 500 à 1000 habitants	05
De 1000 et plus habitants	01

1.2.2.4. ZONAGE

La collectivité locale est découpée en six zones en fonction de critères sociaux et géographiques. Ainsi, nous avons :

- ❖ **La Zone de Thiacalar** qui est composée de trois villages (Daga sambéré, Keur sambam et Thicalar) peuplés de 1612 habitants en majorité Sérère et chrétiens. Elle est très pauvre en infrastructures communautaires à caractère socioéconomique car on y trouve ni forage, ni poste de santé. C'est ainsi qu'elle est confrontée à de sérieux problèmes d'approvisionnement en eau potable.
- ❖ **La Zone de Fass**, avec 1814 habitants regroupés au sein de trois villages,. est la plus nantie de la communauté rurale car elle dispose d'un poste de santé, un marché hebdomadaire, un forage et une école française publique. Cette zone est aussi caractérisée par son peuplement à dominant Ouolofs et sa proximité avec la route nationale Kaolack-Gossas. Les villages qui la composent, sont : Fass Kane, Fass Koffé et Tabacaly.
- ❖ **La Zone de Gowethie** : elle est composée de sept villages qui sont Gowethie sérère, Gowethie wadene, Lombock, Ngathie Gowethie, Kangarel, Gowethie peulh et Mandé kouta. Elle regroupe la plus grande concentration humaine de toutes les zones avec une population de 2384 habitants appartenant essentiellement aux ethnies Sérère et peulh. Elle ne possède ni forage, ni poste de santé mais le réseau d'adduction d'eau y est relativement dense.
- ❖ **La Zone de Ourour** :Avec une population de 1547 habitants, répartie dans huit villages qui sont : Ourour sinthe, Ourour kada, Ourour Ndiodio, Ourour saraly, Soumbel keur michel, Maka soumbel, keur yeri cisse et Ngagne. La maison communautaire se trouve dans cette zone qui bénéficie de la proximité de FASS qui regorge d'infrastructures socio-économiques. C'est une zone à majorité peulhs, wolofs et sérères.
- ❖ **La Zone de Colobane** : elle est la plus petite avec 513 habitants répartis entre colobane lambaye et colobane soumbel. La population est à majorité sérère et chrétienne. Sur le plan des équipements communautaires, cette zone n'est dotée que d'un poste de santé non encore fonctionnel et d'une école française publique.
- ❖ **La Zone de Mandé** : regroupe six villages composés de 1672 habitants en majorité sérère. Ces villages sont : Mandé keur Mignane, Sanghaï Bélé, Keur Diégane Diop, Keur Diégane Thiaré, Keur Mbissane et Keur Dienobal. Elle dispose de 4 écoles et de plusieurs puits.

2. BILAN DIAGNOSTIC

2.1. ANALYSE SECTORIELLE

Par souci pédagogique, il n'a pas été jugé opportun de traiter l'environnement tel qu'il est perçu par les spécialistes. En effet, nul ne doute que l'environnement est un secteur transversal qui touche des domaines tels que l'hydraulique, l'agriculture, l'élevage, la santé, etc.

Toutefois, eu égard au fait que le PLD est celui des populations qui doivent s'y retrouver, la logique recommandait de faire le diagnostic des domaines précités un à un.

2.1.1. SECTEUR PRIMAIRE

2.1.1.1. AGRICULTURE

Malgré l'appauvrissement progressif des terres de culture et le déficit pluviométrique, l'agriculture pluviale constitue la principale activité économique des populations de la communauté rurale de OUIROUR. En effet, elle emploie 99% de la population active qui emblavent chaque année près de 10 000 hectares.

La prédominance de cette activité peut s'expliquer d'une part par des raisons historiques car c'est une zone qui est au cœur du bassin arachidier et d'autres par le sous-développement des autres secteurs de l'économie locale. C'est ainsi que comme le montre le tableau N°5, la culture de l'arachide occupe une place de choix dans la vie des populations qui ont capitalisé une grande expérience en la matière.

TABLEAU N°5 : Productions annuelles des principales spéculations de l'Arrondissement de Ouadiour

SPECULATIONS	PRODUCTIONS (T)
Arachide	2769,7
Mil	2058,3
Sorgho	121,11
Niébé	51,10

Source : CERP de Ouadiour

Toutefois, il a été constaté depuis quelques années, **une baisse généralisée des rendements des cultures céréalières et arachidières**. Outre les contraintes pluviométriques, ce phénomène s'explique entre autres par :

- ❖ une **sous utilisation de fertilisants** (chimiques et organiques) qui combinée avec la monoculture de l'arachide, entraîne une dégradation des sols.
- ❖ et une **utilisation de semences de mauvaise qualité** due à plusieurs facteurs dont le manque d'organisation et de professionnalisme des agriculteurs (Cf. tableau N°6).

Il a été noté aussi un sous développement des autres filières agricoles telles que le maraîchage et l'arboriculture fruitière. C'est ainsi que les cultures maraîchères et de pastèques ne sont pratiquées que de manière très timide dans la communauté rurale. Cette léthargie s'explique surtout par les difficultés d'accès à l'eau car celle du forage de Fass est saumâtre tandis que les débits des puits sont faibles et le système d'exhaure pénible (Cf. Hydraulique).

Face à cette situation et compte tenu du poids de l'agriculture dans l'économie de la communauté rurale, les populations se sont fixées comme principal objectif « **d'augmenter considérablement les rendements des cultures arachidières et céréalières d'ici 2004** ». Pour ce faire, divers objectifs spécifiques (cf. tableau N°7) ont été retenus dont :

- ❖ **Améliorer la fertilité des sols** en mettant l'accent sur la lutte contre l'érosion et l'utilisation de fertilisants organiques et chimiques.
- ❖ **Faciliter l'accès à des semences de qualité** en améliorant la gestion des stocks et en créant des parcelles communautaires de production semencières.
- ❖ **Renforcer le parc de matériel agricole** qui devra être renouveler et gérer de manière rationnelle.
- ❖ Et **lutter contre les déprédateurs des cultures** en redynamisant les comités de lutte et en utilisant de manière rationnelle des produits phytosanitaires adaptés au contexte.

Par ailleurs, il a été aussi recommandé d'organiser en collaboration avec les services de l'agriculture une réflexion approfondie sur la problématique du maraîchage. En fait, le développement de cette filière permettrait de :

- ❖ **diversifier les sources de revenus** des ménages,
- ❖ **améliorer l'alimentation des populations** en général et l'état nutritionnel des enfants en particulier,
- ❖ et **réduire le sous emploi des jeunes** en contre saison qui dure environ 7 mois

TABLEAU N°6 : CONTRAINTES AGRICULTURE CR. OUROUR

PROBLÈME GÉNÉRAL	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS- CAUSES	CONSÉQUENCES
BASSE DES RENDEMENTS AGRICOLES	1 - Dégradation des sols	1.1-Pratiques culturales Néfastes	111- Monoculture arachidière	-Feux de brousses fréquents -Importance de l'exode des jeunes
			112. Cultures sur brûlis	
			113. Abandon de la Jachère	
		1.2-Faible utilisation d'engrais chimiques et organiques	121-Coût élevé de l'engrais chimique	-Développement de la pauvreté -Sous alimentation de la population -Endettement chronique des paysans
			122- Préjugés négatifs sur la qualité de l'engrais chimique	
			123- Faible utilisation du compost	
			124- Négligence de certains paysans	
		1.3- Erosion Eolienne	131- Coupe abusive des arbres	-Extension illégale des terres de culture -Ralentissement du développement de la Communauté Rurale
			132- Absence de Haies vives autour des champs	
			133- Faible taux de réussite des campagnes de reboisement	

PROBLÈME GÉNÉRAL	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS- CAUSES	CONSÉQUENCES	
	2- Mauvaise Qualité des semences utilisées	21- Mauvaise Gestion des stocks	211. Conditions de stockage non appropriées	Faible taux de pousse	
			212 _ Non-respect des durées optimales de conservation		
			213. Mélange de variétés au niveau des magasins de stockage		
		22 .Accès difficile aux semences certifiées	221 Coût élevé des semences certifiées		
			222 Inexistence de points de vente locaux		
	3- Vétusté du Matériel agricole	31- Non-renouvellement du matériel agricole		311 - Accès difficile au crédit	-Retard dans le calendrier cultural -Pénibilité des travaux champêtres
				312 - Coût élevé du matériel importé	
				313 _ Faiblesse des revenus agricoles	
		32- Insuffisance d'entretien du matériel agricole	321 Négligence de certains paysans		
			322 Insuffisance de personnes ressources		
	4- Dégâts importants des insectes	41- Comité de lutte phytosanitaire peu fonctionnel		411 Faible concertation entre membres et population	
				412 Faible implantation du CR et des services techniques	
413 Non-respect du règlement intérieur					
42- Conditions favorables de prolifération des insectes		421 Insalubrité de la communauté rurale			
		422 Proximité des zones de reproduction des champs			

TABLEAU N° 7 : OBJECTIFS AGRICULTURE C.R. OUROUR

Objectif Général	Objectifs Spécifiques	Activités	Action à Mener	Acteurs
AUGMENTER-LES RENDEMENTS AGRICILES	1 Améliorer la fertilité des sols	1.1 Diminuer les pratiques culturales néfastes	-Vulgariser un système de rotation des cultures	CERP / Sections villageoises/ CIVD
			-Sensibiliser les populations sur les méfaits de certaines pratiques sur la fertilité du sol	CERP/CR/CIVD
		1.2 Augmenter l'utilisation d'engrais chimiques et organiques	- Organiser des causeries, débat sur l'utilité de l'engrais	CERP/ CIVD /CR
			-Former les paysans au mode d'épandage des engrais	CERP
			- Mieux adapter le système de crédit	Institutions bancaires
			-Procéder au parcage du bétail dans les champs	Paysans
			-Initier les paysans à la technique de compostage	CERP
			-Organiser des causeries, débat sur l'utilité du compost	CERP / CIVD
		13 Lutter contre l'érosion éolienne	Planter des Haies vives autour des champs	Paysans / CIVD / ASC
			-Vulgariser l'agro foresterie-	CERP / CR / CIVD
-Appliquer la loi relative à la coupe des bois	CR			

Objectif Général	Objectifs Spécifiques	Activités	Action à Mener	Acteurs
	2 Faciliter l'utilisation de semences de qualité	21 Améliorer la gestion des stocks de semences	- Définir le profil des Gérants de magasins de stockage	CR / Population
			-Former les gérants sur les normes de conservation des semences	CERP / CR
			-Informers les paysans sur les durées optimales de conservation des semences	CERP / CR
			-Organiser des causeries débats sur l'utilité de respecter les durées de conservation optimales des semences	CERP / CIVD
		22 Faciliter l'accès à des semences certifiées	- Créer des points de vente dans la communauté rurale	CR/Association Agriculteurs
			- Créer des parcelles semencières	Association agriculteurs / service technique
	-Etablir un partenariat avec les services techniques pour l'encadrement et le suivi des parcelles		CR / Association des agriculteurs	
	3 Renforcer le parc de matériel agricole	31 Renouveler le parc de matériel agricole	-Faciliter l'accès au crédit	Institutions financières
			- Organiser des cadres d'échange entre agriculteurs et institutions financières	Association des agriculteurs / CR
			-Alléger les procédures d'octroi de crédit	Institutions financières
-Exonérer le matériel agricole importé d'impôt			Etat	

Objectif Général	Objectifs Spécifiques	Activités	Action à Mener	Acteurs	
		32 Améliorer la gestion du matériel	Former les agricultures sur les méthodes d'entretien et de maintenance	Service technique	
			- Former et recycler périodiquement les artisans locaux à la maintenance et à la réparation du matériel agricole	Services techniques	
			- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilité de l'entretien du matériel	CERP/ CIVD	
	4 Lutter contre les déprédateurs de cultures	41 Re dynamiser le comité de lutte phytosanitaire		- Organiser des campagnes de sensibilisation sur la mission du comité de lutte	CIVD / Comités de lutte CR / population
				- Définir le profil des membres	CR / Population
				- Etablir un système de motivation des membres	CR / population
				- Impliquer le CR pour le respect du règlement intérieur	CR / Comités de lutte
				- Solliciter l'encadrement des services techniques	CR / Comités de lutte
		42 Lutter contre l'insalubrité de la communauté rurale		- Organiser des journées de Nettoyage et de désherbages	CIVD / ASC / OPF / CR
				- Répandre de la cendre dans les zones de reproduction des termites	Agriculteurs
				- Pulvériser périodiquement des pesticides dans les zones de reproduction des termites	Servie d'hygiène / CR
		43 Faciliter l'utilisation de produits phytosanitaire		- Faciliter l'utilisation de commerce de produits phytosanitaires	CR
				- Créer une centrale d'achat de produits phytosanitaires	Association des Agriculteurs

2.1.1.2. ELEVAGE

Il existe une véritable intégration agriculture-élevage dans la communauté rurale de Ourour où plus de 80% de la population sont des agro-pasteurs tandis que seuls 0,07% s'adonnent exclusivement à l'élevage. Ceci peut s'expliquer par le fait que d'une part l'élevage constitue un moyen de thésaurisation et d'autre part les animaux sont utilisés pour la traction du matériel agricole et des récoltes.

L'analyse du tableau N°8 montre que les élevages d'ovins et de volailles sont prédominants tandis que celui des porcins est peu développé. Cette situation est due au fait que qu'il n'existe que 1% de chrétiens dans cette collectivité locale.

TABLEAU N° 8 : Composition du cheptel de la Communauté rurale de Ourour en 2001

Désignation	Nombre
Ovins	7500
Volailles	7400
Caprins	4800
Bovins	3400
Equins	2150
Asins	687
Porcins	38

Source : service départemental de l'élevage de Gossas

Il a été constaté aussi que même si le cheptel a augmenté ces vingt dernières années (Cf. tableau N°8), l'élevage qui est de type extensif et contemplatif, reste actuellement confronté à divers problèmes qui entraînent son ralentissement (cf.. Tableau N°9). Ce phénomène s'explique entre autres par :

- ❖ **La forte mortalité du bétail** occasionnée par une insuffisance du suivi vétérinaire des animaux malgré l'existence de deux parcs à vaccination situés respectivement à Ourour Sinthiou et à Sanghai Bélé.
- ❖ **Les difficultés d'alimentation du bétail** qui sont dues d'une part à la réduction considérable des zones de pâturage du fait d'une extension illégale des terres de culture et d'autre part aux coûts élevés de l'aliment du bétail industriel.
- ❖ **Et le vol de bétail** qui a pris une ampleur considérable à cause de la complicité intérieure et de la faible implication des services de sécurité.

Eu égard à son importance stratégique dans l'économie locale, la communauté rurale de Ourour a décidé de mettre l'accent, pour les 4 ans à venir, sur la relance de l'élevage. C'est ainsi que, comme le montre le tableau N° 10, divers objectifs spécifiques devront être réalisés pour promouvoir un élevage intensif et rentable économiquement. On peut citer parmi ceux ci :

- ❖ **Réduire le taux de mortalité du bétail** en facilitant l'accès aux soins vétérinaires et en privilégiant la prévention (cf. tableau N°10)
- ❖ **Faciliter l'alimentation en eau et en nourriture** du bétail en augmentant les abreuvoirs fonctionnels, protégeant et améliorant la gestion des points d'eau naturels et les zones de pâturages, etc.
- ❖ Et **lutter contre le vol de bétail.**

TABLEAU N°9 : CONTRAINTES ELEVAGE C.R. OUROUR

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES
1 -FORT TAUX DE MORTALITÉ DU BÉTAIL	11 Faible taux de couverture vaccinale	111 -Accès difficiles aux infrastructures vétérinaires	1111-Eloignement des infrastructures existantes	-Fréquence des épidémies -Faible rentabilité de l'élevage -Développement de la pauvreté -Transformation des éleveurs en agro-pasteurs -Baisse de l'épargne locale -Baisse de la disponibilité de fertilisants naturels -Découragement des éleveurs - Exode rural des jeunes
			1112- Moyens de transport des animaux inadéquats	
		112 -Insuffisance du personnel	1121- Un seul agent disponible pour l'arrondissement	
			1122- Agents relais formés peu dynamiques	
		113 -Pesanteurs socioculturelles	1131- Recours à des pratiques traditionnelles	
			1132-Association éleveurs peu dynamiques	
	12 Environnement propice à la prolifération des maladies	121 -Insuffisance d'abreuvoirs fonctionnels	1211- Insuffisance d'infrastructures hydrauliques	- Exode rural des jeunes
			1212- Association éleveurs peu dynamique	
		122 Mauvaise Gestion des abreuvoirs	1221- Méconnaissance des mesures d'hygiène	
			1222- Négligence des Gérants	
	123 - Importance des troupeaux transhumants			
	13.Déclaration tardive des foyers	131 - Insuffisance du suivi des animaux	1311- Elevage extensif	
			1312- Importance du troupeau	
132 Déficit de communication entre les acteurs du secteur		1321- Enclavement de certaines zones		
	1322- Association des éleveurs			

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES
2- DIFFICULTÉ D'ABREUVEMENT DU BÉTAIL.	2.1 Raréfaction des points d'eau naturels	211- Ensablement des mares	2111 Absence de politique de gestion des mares	-Ralentissement du développement de l'élevage -Sous alimentation de la population -Importance de l'exode rural -Faible rentabilité de l'élevage -Raréfaction des sous produits de l'élevage -Mauvais état d'embonpoint du Bétail -Faible rentabilité de l'élevage
			2112- Activités agricoles intenses aux alentours des points d'eau.	
	2.2 Accès difficile à l'eau des puits	212- Baisse de la pluviométrie	2121 sécheresses	
			221- Sous équipement des puits	
		2212 Attentisme de la population		
		2213-Faible implication financière du CR		
		222- Offre en eau très faible	2221-Tarissement Rapide des puits	
			2222-Faible nombre de puits fonctionnels	

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES
	2.3 Insuffisance d'abreuvoirs fonctionnels (3/9)	2.31 -Association des éleveurs peu dynamique	2.311-Bureau peu légitime	
2.312-Faible concertation entre membres		2.32 - Alimentation irrégulière des abreuvoirs en eau	2.321-Refus des éleveurs de payer	
2.322-Réseau d'adduction défectueux				

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES	
3- ALIMENTATION DIFFICILE DU BÉTAIL	3.1-Diminition des zones de pâturage	3.11-Extension illégale des terres de culture	.3111-Absence de sanctions de la part du CR	<ul style="list-style-type: none"> - Transhumance du Bétail - Importance des divagations des animaux - Conflits fréquentes entre éleveurs et agriculteurs 	
			3112-Pesanteurs socioculturelles		
			3113-Systeme de culture extensive		
		3.12-Faible dynamisme de la commission Domaniale	3121-méconnaissance des membres de leur rôle		
			3122 –Choix peu pertinent des membres		
		3.13- Inexistence de plan d'occupation du sol.	3131-Conseil rural peu outillé en la matière		
			3132 – Faible appui des services techniques		
		3.2- Accroissement considérable du Bétail	3.21-Pesanteurs socioculturelles		3211 Elevage de prestige contemplatif
					3212-Taille du troupeau détermine le rang social
	3.22 Importance des troupeaux transhumants				
	3.3 Accès difficile à l'aliment de bétail industriel.	3.31 Coût élevé de l'aliment industriel.	3.311 Nombre important d'intermédiaires		
			3.312 Insuffisance des points de vente locaux		
		3.32 Association des éleveurs peu dynamiques	3.321 Bureau peu légitime		
	3.322 Faible concertation entre membres				

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES	
4- VOL DE BÉTAIL	41-Réseau de voleur organisé	4.11 Complicité intérieure		- Découragement des éleveurs - Non-parcage du bétail dans les champs -Tensions vives entre les populations	
		4.12 Auteurs bien équipés	4.121 Détention d'armes		
			4.122 Véhiculés		
	42-Faible application de mesures Dissuasives	4.21 Contraintes législatives pour les populations			
		4.22 Pesanteurs socioculturelles			
		4.23 Faible implication des services de sécurité			
	43-Absence de comité de vigilance	4.31 Faible dynamisme de l'association des éleveurs			4.311 Bureau peu légitime
					4.312 Faible concertation entre membres
		4.32 Déficit de communication entre éleveurs			4321 Enclavement de certaines zones
					4322 Réseaux de communication peu développés
4.33 Faible mobilisation sociale					

TABLEAU N°10: OBJECTIFS ELEVAGE C.R. OUROUR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
1. RÉDUIRE LE TAUX DE MORTALITÉ DU BÉTAIL	1.1 Augmenter le taux de couverture vaccinale	1.11 Faciliter l'accès aux soins vétérinaires	- Redynamiser les parcs à vaccination	Etat / agent d'élevage (CERP) / Association des éleveurs
			- Organiser des campagnes régulières de vaccination	CR / Agent d'élevage Association éleveurs
		1.12 Augmenter le personnel vétérinaire	- Recycler les agents relais vétérinaires	Agent élevage (CERP)
			- Former de nouveaux agents relais vétérinaires	Agent élevage (CERP)
			- Recruter un agent vétérinaire	Etat
		1.13 Informer les éleveurs sur l'utilité des vaccins	- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilité des vaccins.	Agents relais / Agent élevage / Association Eleveurs
			- Organiser des causeries débats périodiques sur l'importance de la prévention	Agents relais / Association des éleveurs

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
	1.2 Réduire les risques de contamination	1.21- Augmenter et améliorer la gestion des abreuvoirs fonctionnels	- Réhabiliter le réseau d'adduction	Comité de Forage
			- Organiser des causeries débats sur l'utilisation des contributions financières	Comité de gestion abreuvoirs
			- Redynamiser l'association des éleveurs	Eleveurs / CR
			- Former les gérants d'abreuvoirs sur les mesures d'hygiène à observer pour l'entretien des abreuvoirs	Agent élevage (CERP)
		1.22 - Renforcer le contrôle au niveau des zones de passage des transhumants	- Exiger la carte de vaccination des animaux avant leur séjour dans la communauté rurale	CR / Association éleveurs
			- Uniformiser les actions de prévention de la communauté rurale avec celles des zones d'origine	Association éleveurs / Agent d'élevage
	1.3 Améliorer le suivi du bétail	1.31 Faciliter la communication entre les acteurs	- Organiser des réunions de mise au point mensuelles entre les acteurs	Association éleveurs
			- Etablir des antennes zonales de l'association des éleveurs	Association éleveurs
			- Recycler les agents vétérinaires formés	Agent élevage (CERP)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
2. FACILITER L'ABREUVEMENT DU BÉTAIL	2.1 Améliorer la gestion des points d'eau naturels	2.11 Aménager les mares	Recreuser les mares	Etat
			- Reboiser les alentours des mares	CIVD / GPF / CR
		2.12 Organiser la gestion des mares	- Mettre un comité de vigilance	CR / CIVD / Population
			- Etablir un rayon où toute activité agricole est interdite	CR
			-Sanctionner les contrevenants	CR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
	2.2. Faciliter l'accès à l'eau de puits	2.21 Equiper les puits	- Mettre en place un comité de gestion de l'équipement	CR / population
			- Définir les modalités d'exploitation	CR/ Population
			- Acheter des pompes hydrauliques	CR / Population
			- Contractualiser avec un service de maintenance	Comité de gestion / CR
		2.22 Augmenter le nombre de puits	- Creuser des puits hydrauliques	CR / Population
			- Réhabiliter les puits vétustes	CR / Population
	2.3 Augmenter le nombre d'abreuvoirs fonctionnels	2.31 Redynamiser l'association des éleveurs	- Définir le profil des membres du bureau	Eleveurs / CR
			- Mettre en place un nouveau bureau démocratique	Eleveurs / CR
			- Organiser des rencontres périodiques de concertation	Bureau de l'association éleveurs
			- Etablir un règlement intérieur	Bureau / membre
		2.32 Alimenter régulièrement les abreuvoirs	- Réhabiliter le réseau d'adduction d'eau	Comité forage
			- Intégrer les éleveurs dans les comités de gestion des abreuvoirs	Comité forage
		- Organiser des causeries	Comité gestion des abreuvoirs	

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
<p align="center">3. FACILITER L'ALIMENTATION DU BÉTAIL</p>	<p align="center">3.1 Améliorer la gestion des zones de pâturage</p>	<p>3.11 Lutter contre l'extension anarchique des terres de culture</p>	<p>- Redynamiser la commission domaniale</p>	<p align="center">CR</p>
			<p>-Afficher et communiquer les délibérations</p>	<p align="center">CR</p>
			<p>- Appliquer les sanctions en vigueur contre les contrevenants</p>	<p align="center">C.R</p>
			<p>- Réactualiser et matérialiser les tracés délimitant les zones de pâturage</p>	<p align="center">Commission domaniale</p>
			<p>- Informer la population sur l'importance du respect des zones</p>	<p align="center">CR / CIVD Sections villageoises</p>

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
		3.12 Redynamiser la commission domaniale	- Redéfinir le profil des membres	CR
			- Former les membres sur les textes de loi relative au domaine foncier	CERP
	3.2 Faciliter l'accès à l'aliment de bétail industriel	3.21 Diminuer le coût d'acquisition	- Faciliter l'installation de points de vente d'aliment de bétail	CR
			- Acheter en gros au niveau de l'usine	Eleveurs
		3.22 Redynamiser l'association des éleveurs	- Promouvoir l'adhésion des éleveurs	Association éleveurs
			Prendre les décisions démocratiquement	Association éleveurs
			- Mettre en place un bureau légitime et dynamique	Association éleveurs/CR

Objectifs Généraux	Objectifs spécifiques	Activités	Action à mener	Acteurs
4. LUTTER CONTRE LE VOL DE BÉTAIL	4.1 Démanteler le réseau de voleurs	4.11 Créer des comités de vigilance	- Définir le profil des membres	Association éleveurs
			- Définir un système de motivation des membres du comité	Association des éleveurs
			- Former les membres sur leur rôle et responsabilité ainsi que leur zone d'intervention	CERP
		4.12 Dénoncer les complices	- Organiser des tournées de sensibilisation sur les pénalités encourues	CIVD / Association des éleveurs / CR
	4.2. Redynamiser l'association des éleveurs	4.21 Améliorer la gestion de l'association	- Définir le profil des membres du bureau	CR / Eleveurs
			- Mettre en place démocratiquement un nouveau bureau	CR / Eleveurs
			- Former les membres sur leur rôle et responsabilité	CERP
			- Organiser des rencontres périodiques de mise au point	Association éleveurs

2.1.1.3 FORESTERIE

De par sa position géographique, la communauté rurale de Ourour n'a jamais eu de véritables forêts mais juste quelques buissons et grands arbres éparpillés çà et là. Toutefois, ces ressources forestières étaient non négligeables et contribuaient de manière significative au maintien de l'équilibre écologique. C'est ainsi que depuis leur disparition, les terres de cultures sont dégradées et les mares tarissent rapidement à cause de l'érosion. Ce qui a eu comme conséquence la baisse des rendements agricoles et l'accentuation de la pauvreté.

La dégradation avancée des ressources forestières s'explique essentiellement par :

- ❖ **La coupe abusive du bois** à cause de la forte demande en bois de chauffe et d'œuvre. En fait le bois constitue leur seule source énergétique et le plus souvent les femmes n'utilisent pas les foyers améliorés.
- ❖ **Les feux de brousse fréquentes** qui découlent d'une part de la négligence de certains bergers et exploitants clandestins de charbon de bois et d'autre part à la prédominance de la culture

Cette situation alarmante qui s'est accentuée depuis quelques années n'est rien d'autre qu'une conséquence de la mauvaise gestion des ressources forestières. En effet, la stratégie qui a été adoptée jusqu'à présent mettait plus l'accent sur la répression et non sur la cogestion avec les populations qui sont les principales bénéficiaires. Le conseil rural ne s'est aussi jamais impliqué dans la gestion de ses ressources.

Par ailleurs, la régénération de l'écosystème pose aussi un sérieux problème dans la mesure où les campagnes de reboisement n'ont pas encore eu l'impact escompté car les taux de réussite sont en moyenne de l'ordre de 15%. Les causes de ces échecs sont multiples (cf. tableau 11) et peuvent se résumer comme suit :

- ❖ **L'importance des dégâts des animaux domestiques et des insectes,**
- ❖ **La mauvaise stratégie de mise en place des parcelles à reboiser,**
- ❖ **Et les difficultés d'alimentation en eau des plantes en saison sèche**

Afin de renverser la tendance et de sauvegarder leur écosystème, les populations se sont fixées comme objectif général de «**promouvoir une gestion durable des ressources forestières**». C'est ainsi l'accent sera mis d'ici 2004 sur les objectifs opérationnels suivants :

- ❖ **Lutter contre les feux de brousse** par le biais de l'amélioration des pratiques culturales et de la sensibilisation.
- ❖ **Réduire de la coupe abusive des arbres** en privilégiant des actions (cf. tableau n°12) qui visent la diminution de la demande en bois de chauffage et la responsabilisation des populations dans la gestion des ressources naturelles. Ceci devra déboucher sur l'élaboration d'un code de conduite consensuel visant la protection de la forêt, entre le conseil rural, les services des Eaux et Forêts et les populations.
- ❖ Et **diminuer des taux d'échec des campagnes de reboisement.**

TABLEAU N°11: CONTRAINTES FORESTERIE C.R. OUROUR

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUE	CAUSES	SOUS-CAUSES	CONSÉQUENCES
1.DÉFORESTATION AVANCÉE	1.1 Fréquence élevée des feux de brousse	1.11 Prédominance de la culture sur brûlis	1.111-Pesanteurs socioculturelles	<ul style="list-style-type: none"> -Désertification progressive de la zone -Dégradation des sols -Disparition de certaines espèces végétales et animales -Fragilisation de l'écosystème -Difficulté d'alimentation du bétail -Ensablement des mares
			1.112-solution de facilité	
		1.12 -Mauvaise gestion des meules de charbon clandestines	1.121-Faible implication du CR	
			1.122-Faible maîtrise de la technique de fabrication	
		1.13 -Négligence des Bergers.	1.131-Jeune âge des bergers	
			1.132Faible sensibilisation des populations sur l'utilité de la forêt.	
		1.1.4. Comité de vigilance peu fonctionnel.	1.141-Faible implication du CR	
			1.142-Encadrement timide des eaux et forêts	
			1.143-Pesanteurs socioculturelles	

PROBLEMES GENERAUX	PRBLEMES SPECIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSEQUENCES
	1.2 Coupe abusive des arbres	1.21 -Forte demande en Bois de chauffe	1.211.Faible utilisation du gaz Butane	
			1.212-Faible Vulgarisation des fourneaux Ban Ak Suuf	
			1.223 Recrudescence des exportations des objets d'Art.	
	1.3- Forte mortalité des arbres	1.31 Emondage Excessif des arbres	1.311 Difficulté d'alimenter le bétail en contre saison	
			1.312 Recherche de composantes des mixtures traditionnelles.	
		1.32 Déficit pluviométrique des années passées	1.321 Sécheresse.	
2 FAIBLE TAUX DE RÉUSSITE DE CAMPAGNE DE REBOISEMENT	21 Difficulté d'alimentation en eau des plantes	211 Fort taux de salinité des eaux du forage		-Régénération lente de la couverture végétale
		212 - Ensablement des mares.	2.121- Important Déboisement des alentours des mares	-Dégradation des sols
			2.122-Faible Implication du CR dans la gestion de la ressource	
			2.123-Importance des activités agricoles aux environs des mares	

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUE	CAUSES	SOUS-CAUSES	CONSÉQUENCES
		2.13 -Accès difficile à l'eau des puits	2.131 Sous Equipement des puits	
			2.132 Faible capacité des puits	
			2.133 Eloignement des puits et des zones reboisées	
	2.2 Importance des dégâts des animaux domestiques et Insectes	2.21-Faible utilisation de produits phytosanitaires	2.211-Attentisme des acteurs.	
			2.212-Accès difficile à des produits de qualité	
			2.213-Faible participation financière du CR	
		2.22- Zones reboisées non clôturées	2.221 Faible capacité organisationnelle des acteurs	
			2.222 Attentisme de la Pop	
	2.3 Mauvaise stratégie de reboisement	2.31-Procédés de reboisement peu judicieux	2.311 Nombre trop important de plantes reboisées.	
			2.312 Faible maîtrise des techniques de plantation.	
		2.32 – Faible encadrement technique	2.321 Insuffisance du personnel.	
			2.322 Insuffisance des moyens logistiques	

TABLEAU N° 12 : Objectifs FORESTERIE CR Ourour

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
1. PROMOUVOIR UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIÈRES.	1.1 Lutter contre les feux de brousse.	1.11 Améliorer les pratiques culturelles.	-Vulgariser d'autres modes de défrichage des champs	CERP/CIVD/CR
			Organiser des campagnes de sensibilisation sur les conséquences de la culture sur brûlis	CIVD/CERP/CR
		1.12 Appliquer la réglementation sur la fabrication du charbon.	-Re dynamiser les comités de vigilance avec l'appui des services techniques	Eaux et Forêt/CR
			Organiser des causeries débats sur les lois en vigueur concernant la fabrication du charbon	CERP/Eaux et Forêt/CR
			Sanctionner les contrevenants	CR
		1.2 Lutter contre la coupe abusive des arbres	1.21 Réduire la demande en bois de chauffe.	-Vulgariser les gaz butanes
	- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilité des foyers améliorés			CERP/GPF/CIVD
	- Former les femmes à la technique de fabrication des fourneaux Ban ak Suuf			CERP
		1.22 Réglementer	-Organiser des causeries débats sur les conséquences du trafic du bois d'œuvre pour la communauté rurale	Eaux et Forêts/CR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
		1.5.2 Protéger les parcelles reboisées.	Cloturer les parcelles avant le reboisement	GPF/CIVD/ASC
			- Organiser à tour de rôle la surveillance des zones reboisées	CIVD/Population
	1.6- Améliorer la stratégie de reboisement.	1.6.1 Renforcer l'encadrement des populations.	-Solliciter toujours l'appui des services techniques pour le reboisement	CR/GPF/CIVD
			Informer à temps les services techniques des activités de reboisement	CR/GPF/CIVD
		1.6.2 Améliorer la technique de reboisement.	-Vulgariser l'agro-foresterie	CERP/CIVD/CR
	-Responsabiliser pour chaque zone une autorité locale		GPF/CR/CIVD	
			-Inciter chaque personne à planter et surveiller une plante -	CR/CIVD/GPF

2.1.2 – SECTEUR SECONDAIRE

2.1.2.1- ARTISANAT

L'artisanat est très peu développé au niveau de la communauté rurale et se singularise par son caractère informel. Les deux corps de métier les plus représentés sont la cordonnerie et la métallurgie.

L'accès difficile au crédit qui a comme corollaire le sous équipement des artisans demeure la principale contrainte au développement de ce secteur. En outre les artisans ne sont pas organisés pour pouvoir bénéficier de l'encadrement de la chambre des métiers.

Compte tenu de cette situation, l'organisation et l'encadrement des artisans constituent des priorités afin que cette activité puisse servir d'alternative à l'agriculture durant la contre saison.

2.1.2.2 INDUSTRIE ET MINE

L'activité minière est quasi inexistante dans la collectivité locale car il n'existe qu'une seule carrière de sable d'un demi-hectare à l'entrée du village de Fass Kane. Celle-ci est exploitée de manière informelle à l'aide de charrettes et de pelles bêches par la population, pour les besoins de la construction.

Par ailleurs aucune industrie n'est implantée dans la communauté rurale.

2.1.3. SECTEUR TERTIAIRE

2.1.3.1.COMMERCE

L'approvisionnement en denrées de première nécessité pose de sérieux problèmes au niveau de la communauté rurale. En effet, selon une étude réalisée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) en juin 2000, seuls 65,8% de la population ont accès à un commerce. Ceci peut s'expliquer par le fait qu'il n'existe qu'un seul marché hebdomadaire à Fass.

L'accès à ce marché est très difficile à cause de l'éloignement et de l'enclavement de certains villages. La zone sud de la communauté rurale est la plus touchée par le phénomène car étant excentrée par rapport à Fass.

Toutefois, le marché de Fass constitue un atout majeur pour la communauté rurale car sa position géographique fait qu'il est le point de convergence de presque tout l'arrondissement de Ouadiour le jeudi. Mais malheureusement, il est mal géré et sa contribution au niveau du budget du conseil rural est insignifiante.

Conscient de cette situation et de la nécessité d'améliorer ses finances locales, le conseil rural a décidé en collaboration avec les populations et conformément aux textes de loi sur la décentralisation de :

- ❖ **Evaluer les potentialités du marché,**
- ❖ **Mettre en place un comité de gestion du marché** où tous les acteurs seront représentés.
- ❖ **Recruter de nouveaux collecteurs** qui travailleront sous la tutelle du comité de gestion,
- ❖ Et **réhabiliter le marché** en y construisant des édicules publics payants.

2.1.3.2-TRANSPORT ET COMMUNICATION

La communauté rurale de Ourour est traversée sur 12 Km par la route nationale N° 4, ce qui lui offre une opportunité d'ouverture vers le reste du Sénégal. En outre elle a six villages qui sont situés sur l'axe routier Kaolack-Gossas : Fass kane, Fass koffé, Ourour Sinthie, Ourour kada, Ourour Ndiado et Ourour Sabaly. Les 23 villages restants soient 80% du total, sont reliés par un réseau de pistes vicinales dont la plus longue sépare Fass kane à Thiacalar sur une distance de 18 Km.

L'enclavement constitue donc, un problème réel au niveau de la communauté rurale car la distance moyenne séparant les villages non situés sur la route nationale et celle ci est de 7 Km. En plus les déplacements se font généralement en charrette.

La conséquence immédiate de cette situation est un déficit de communication entre les différents villages, aidé en cela par le faible réseau téléphonique. En effet il n'existe qu'un seul télécentre implanté à Fass et 06 branchements téléphoniques individuels localisés seulement à Fass kane et à Ourour.

Compte tenu de l'importance de ce secteur dans le développement, nous nous sommes fixés comme objectifs :

- ❖ **à court terme d'augmenter le nombre de télé centres** pour résorber le déficit de communication entre villages
- ❖ **et à long terme de réhabiliter et d'étendre les pistes de production** pour le désenclavement de la communauté rurale en général et de la zone sud en particulier.

2.1.4-SECTEUR QUATERNAIRE

2.1.4.1.HYDRAULIQUE

Les populations de la collectivité locale de Ourour sont confrontées depuis plus de vingt ans à d'énormes difficultés d'approvisionnement en eau potable. En effet, avec une population de 10 932 habitants et un cheptel de 25 975 têtes, cette localité ne dispose que de :

- ❖ Un forage situé dans le village de Fass Kane qui est très excentrique du reste de la communauté rurale (cf. Carte N° 2). Ceci rend difficile l'alimentation en eau de beaucoup de villages à partir de cet ouvrage. Toutefois, ce dernier qui est équipé d'un château d'eau d'une capacité de 400 m³, dessert 17 villages dont deux situés dans la communauté rurale de Ndiebel. Le forage est actuellement saturé ce qui rend impossible toute extension de son réseau qui fait 25,9 km
- ❖ 79 puits dont 27 non fonctionnels. Ils sont inégalement répartis au niveau du territoire communautaire et sont caractérisés pour l'essentiel par leur faible capacité génératrice d'eau et leur vétusté car plus de 75% d'entre eux ont au moins 20 ans d'existence.

La communauté rurale de Ourour dispose en outre d'un forage situé entre les villages de Fass kane et de Ourour mais il est non exploité à cause d'une part de son sous équipement et d'autre part de sa proximité avec le forage de Fass. En fait, les services techniques ont des appréhensions par rapport à sa rentabilité économique.

Les difficultés d'approvisionnement en eau sont plus préoccupantes pour les habitants des zones de Mandé et de Thiacalar. En effet, on constate que :

- ❖ La zone de Thiacalar ne dispose que de 06 puits dont un non fonctionnel en raison de sa vétusté, pour une population de 1612 habitants, soit un puits fonctionnel pour 325 habitants.
- ❖ La zone de Mandé, quant à elle, ne compte que 08 puits fonctionnels pour une population de 1672 habitants, soit une moyenne de 209 habitants par puits. Ce qui est incapable de satisfaire la demande locale compte tenu de la faible capacité des puits.

Eu égard au rôle stratégique de l'eau aussi bien pour les hommes, les animaux que les plantes, la Communauté rurale de Ourour se fixe comme objectif prioritaire de développement pour les 04 ans à venir de « **faciliter l'approvisionnement en eau potable des populations et du cheptel** ». C'est ainsi que 55 % du budget global des investissements prévus d'ici 2004 sont alloués à l'hydraulique pour la réalisation de cet objectif.

Carte N° 2 : Infrastructures hydrauliques de OUROUR

L'analyse du tableau N°14 montre que diverses activités devront être mener dans le court terme pour atteindre cet ambitieux objectif.

- ❖ **Construire 11 puits hydrauliques** dans les zones les plus déficitaires,
- ❖ **Mettre en place des comités de gestion fonctionnels** des puits hydrauliques,
- ❖ **et d'autres mesures d'accompagnement** afin de pérenniser les ouvrages.(Cf. tableau n°14).

Il a été aussi retenu qu'il faudra dans le moyen terme :

- ❖ Réhabiliter le réseau d'adduction d'eau du forage de Fass
- ❖ Créer un deuxième forage à Thiacular.

TABLEAU N°13 : CONTRAINTES HYDRAULIQUE CR. OUROUR

PROBLÈME GÉNÉRAL	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS-CAUSES	CONSÉQUENCES	
ACCÈS DIFFICILE À L'EAU POTABLE	1. Saturation du forage de Fass	1.1 Réseau d'adduction d'eau de faible diamètre		<ul style="list-style-type: none"> - Fort taux de prévalence des maladies diarrhéiques - Surcharge des travaux des femmes - Vieillesse précoce des femmes - Faible respect des règles d'hygiène élémentaires - Difficulté d'abreuvement du bétail 	
		1.2 Forte demande en eau			
	2. Approvisionnement difficile à partir des puits	2.1 Faible nombre de puits fonctionnels	2.11 Absence de réhabilitation des puits		
			2.12 Faible implication financière du CR		
			2.13 Attentisme de la population		
		2.2 Sous équipement des puits	2.21 Coût élevé des équipements		
			2.22 Attentisme de la population		
			2.23 Faibles moyens financiers du CR		
3. Non-exploitation du forage entre Fass et Ourour	3.1 Forage Non équipé				
	3.2 Non rentable économiquement				

TABLEAU N° 14 : OBJECTIFS HYDRAULIQUE CR OUIROUR

OBJECTIF GÉNÉRAL	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
FACILITER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE.	1. Renforcer les infrastructures hydrauliques dans les zones de Mandé et Thiacalar	1.1 Construire un 2 ^{ème} forage dans la zone de Thiacalar.	-Recenser le potentiel humain et animal de la zone	CIVD / Animateurs communautaires
			-Faire une étude de faisabilité du deuxième forage	CR / CERP
			-Solliciter les autorités compétentes	CR / CERP
		1.2. Installer des puits hydrauliques équipés	- Mettre en place un comité de gestion des puits	CR/CERP/POP
			- Former les membres sur leur rôle et responsabilité	CERP
			- Définir les conditions d'exploitation	Comité Gestion / CR
			-Choisir les sites et les entrepreneurs	Comité Gestion/CR
	-Mobiliser la participation financière des populations et du CR		CR/Comité gestion	
	2. Exploiter l'eau des puits existants	2.1. Réhabiliter les puits vétustes	Sensibiliser la population sur la nécessité d'exploiter de manière rationnelle les puits	CR
			Sélectionner des puisatiers en fonction de leurs compétences	C.R / Population
			-Contractualiser avec les puisatiers sélectionnés	Comité Gestion/ CR
			-Superviser les travaux	Comité de gestion / CR
		2.2. Améliorer l'équipement et la gestion des puits	Définir le profil des membres du comité de gestion	CR/CERP/ Population
Mettre en place un comité de gestion			CR/CERP/ Pop	
Former les membres sur leur rôle et responsabilité			CERP	

2.1.4.2 EDUCATION

D'importants progrès ont été réalisés dans ce domaine car depuis 1988 le taux de scolarisation est passé de 33,43% à 57,7% et le nombre d'écoles de 5 à 14. Toutefois, ce taux est inférieur à la moyenne nationale qui tourne autour de 68% d'où la nécessité d'accroître les efforts jusque là consentis dans ce secteur.

Selon une étude réalisée par la DPS, 81,6% de la population de la communauté rurale de Ourour avait accès aux écoles en 2000. Cependant, comme le montre le tableau N°15 et la carte N°3, les infrastructures scolaires sont mal réparties géographiquement.

TABLEAU N° 15 : Répartition géographique des écoles

Zones	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Observations
Mande	4	11	-1 école fermée cause de conflits -1 abri
Gowéthie	3	6	-1abri -pas de cycle complet
Ourour	3	5	-2classes en très mauvais état
Thiacalar	2	6	- une école en banco
Fass	1	6	- cycle complet
Colobane	1	4	- 2 abris

Avec une moyenne de 36 élèves par classe, la communauté rurale de Ourour dispose de :

- ❖ 39 enseignants dont 3 arabisants.
- ❖ 15 écoles arabes privées
- ❖ et 8 daaras coraniques gérées et financées par des privés.

Carte N° 3 : Infrastructures scolaires de la CR de OUROUR

Comme énoncé plus haut, le principal problème de l'éducation dans cette localité est « **le faible taux de scolarisation** » qui s'explique par :

- ❖ **le faible taux de scolarisation des filles** qui est dû d'une part à des pesanteurs socioculturelles et d'autre part à la méconnaissance de l'utilité de leur éducation par certains parents,
- ❖ et **le coût élevé des frais de scolarisation et des fournitures scolaires** car généralement la période de rentrée des classes coïncide avec celle de soudure.

Par ailleurs, les populations ont constaté aussi qu'il existe :

- ❖ **un fort taux d'échec scolaire** qui est une conséquence du faible niveau de suivi des enfants en dehors des heures de cours et des conditions d'étude difficiles,
- ❖ **un faible taux d'alphabétisation** dû d'une part à la méconnaissance de l'utilité de l'alphabétisation et d'autre part à la surcharge des travaux domestiques des femmes.

Afin de promouvoir l'éducation pour tous, le conseil rural a décidé de concert avec les populations de mettre l'accent d'ici 2004 sur les objectifs suivants :

- ❖ **Faciliter l'accès aux fournitures et manuels scolaires** afin d'inciter les populations à inscrire leurs enfants. Pour ce faire, diverses actions sont identifiées et résumées au niveau du tableau N°17.
- ❖ **Réduire le taux d'échec scolaire de moitié** en renforçant le suivi des élèves à domicile et en améliorant le niveau des élèves.
- ❖ **Augmenter de 10 % le taux d'alphabétisation** en multipliant le nombre de classes d'alphabétisation et en privilégiant la sensibilisation.
- ❖ Et **améliorer la gestion des infrastructures scolaires.**

Le tableau N°17 résume les autres actions prévues pour améliorer l'image de l'école française.

TABLEAU N°16 : **CONTRAINTES EDUCATION C.R OUROUR**

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS-CAUSES	CONSÉQUENCES
1-FAIBLE TAUX DE SCOLARISATION (57,7 %)	1.1- Acquittement difficile des frais de scolarisation	1.11- Période d'ouverture des classes Inadéquates	1.111- Coïncidence avec la période de soudure.	<ul style="list-style-type: none"> - Faible capacité de gestion des OCB - Méconnaissance des règles d'hygiène élémentaires - Faible encadrement des jeunes élèves - Fort taux d'analphabétisme de la population - Mauvaise gestion des activités génératrices de revenus
			1.112- Faible préparation de la rentrée.	
		1.12- Coût élevé des fournitures scolaires.	1.121- Insuffisance des points de vente locaux.	
			1.122- Faible dynamisme des APE.	
			1.123- Inexistence de coopératives scolaires.	
			1.211- Accès difficile aux infrastructures sanitaires.	
	1.2- Absence de papiers d'état civil pour beaucoup d'enfants.	1.21- Importance des accouchements à domicile.	1.212- Pesanteurs socioculturelles.	
			1.22- Non-déclaration des enfants à la naissance.	1.221- Méconnaissance de l'utilité des papiers d'état civil.
		1.23- Faible dynamisme de certains chefs de village.		1.222- Négligence de certains parents.
			1.231- Méconnaissance de leurs rôles.	
1.31- Insuffisance de la main-d'œuvre agricole.		1.232- Manque de motivation des chefs de village.		
		1.311- Importance de l'exode des jeunes.	1.312- Importance des superficies emblavées.	
				- Difficulté

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS-CAUSES	CONSÉQUENCES	
3- FAIBLE TAUX D'ALPHABÉTISATION DE LA POPULATION	3.1- Insuffisance des classes d'alphabétisation.	3.11- Méconnaissance des procédures d'obtention de classes.	3.111- Déficit communicationnel entre moniteurs et auditeurs. 3.112- Attentisme de la population.	- Faible capacité de gestion des OCB - Faible participation des femmes dans le développement de la communauté rurale	
		3.12- Non-respect des engagements des populations.	3.121- Méfiance envers les moniteurs. 3.122- Méconnaissance de l'utilité de l'alphabétisation		
		3.2- Fort taux d'abandon.	3.21- Méconnaissance de l'utilité de l'alphabétisation.		
			3.22- Faible motivation des populations		3.221- Post Alpha non systématique.
	3.222- Absence de perspectives claires.				
	3.223- Age avancé des auditeurs.				
	3.2.3- Surcharge des travaux des femmes.	Cf. promotion féminine.			

TABLEAU N° 17 : OBJECTIFS EDUCATION C.R. OUROUR.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
1. AUGMENTER LE TAUX DE SCOLARISATION DE 10% POUR 4 ANS.	1.1 Faciliter l'accès aux fournitures scolaires.	1.11 Réduire le coût des fournitures.	-Mettre en place des nouvelles APE dynamiques	Enseignant / CR / population
			-Former les membres des APE sur leurs rôles et responsabilités	CERP
			-Créer des centrales d'Achat de fournitures	APE / CR / Enseignant
			-Créer des coopératives scolaires	Elèves / Enseignants / APE
			-Faciliter l'implantation de commerce de fournitures scolaires	CR
		1.12- Planifier la rentrée scolaire.	-Créer un système de crédit-épargne.	APE / Enseignants.
	1.2 Faciliter l'obtention de papiers d'état civil pour les enfants.	1.21- Réduire les accouchements à domicile.	Réhabiliter les cases de santé non fonctionnelles	CR / Population
			-Former et suivre des ASC et Matrones	ICP
			-Organiser des campagnes de sensibilisation sur les risques des accouchements à domicile	ASC / ICP / CR
		1.22- Systématiser la déclaration des enfants.	-Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilité des papiers d'état civil	CR / CIVD / GPF
			-Exiger la déclaration des enfants avant la sortie de la maternité	ICP / CR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS	
		1.23 Systématiser la déclaration des enfants.	-Organiser des concertations périodiques avec les chefs de village sur l'état des registres	CR / Chefs de village	
			-Sensibiliser les chefs de village sur leur rôle et responsabilité.	CERP / CIVD / ASC	
			-Instaurer un système de motivation des chefs de village les plus méritants	CR / Chefs de village	
	1.3 Réduire l'utilisation des enfants pour les travaux champêtres.		1.31 Lutter contre l'exode des jeunes.	-Diversifier les activités génératrices de revenu en contre saison	CIVD / ASC / GIE / CR
				-Former les jeunes à la technique de culture maraîchère	CERP/CR / CIVD
				-Affecter des terres cultivables aux jeunes	CR
				-Creuser des puits maraîchers	CR / Population
				-Renforcer la capacité organisationnelle des jeunes	CERP / CIVD
				-Réhabiliter les foyers des jeunes	CR / POPULATION
			1.32 Améliorer l'image de l'école.	-Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilité de l'école	APE / CR
				-Solliciter l'appui des chefs coutumiers pour la vulgarisation de l'instruction des enfants	APE / CR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
		1.42- Améliorer l'environnement de l'école.	-Installer des bornes fontaines et latrines dans les écoles	CR / APE / Population
			-Augmenter la subvention accordée à l'éducation française	CR
			-Redynamiser les APE des écoles	CR / CERP / Enseignants

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
2. RÉDUIRE DE 50 % LE TAUX D'ÉCHEC SCOLAIRE.	2.1 Renforcer le suivi des élèves à domicile.	2.11 Améliorer l'image de l'école.	- Organiser des causeries débats sur l'utilité de l'instruction française	APE / CR/ IDEN
			- Solliciter l'appui des GPF et chefs coutumiers pour la promotion de l'école	APE / CR / GPF
		2.12- Instaurer un système de prise en charge des élèves en dehors des heures de cours.	- Organiser une concertation entre les acteurs pour définir les modalités de fonctionnement des cours particuliers	CR/APE/Enseignants
			- Définir le système de motivation des encadreurs	CR / APE
			-Solliciter l'appui des enseignants et personnes ressources pour les cours particuliers-	CR / APE
			- Organiser des cours particuliers pour les élèves	Enseignants / APE / Personnes ressources
	2.2 Améliorer le niveau des élèves.	2.21- Réduire l'absentéisme des enseignants.	-Augmenter la fréquence des inspections	IDEN
			-Former les membres des APE sur leur rôle et responsabilité dans le fonctionnement de l'école	CERP / APE
			-Améliorer les conditions d'existence des enseignants	CR / Etat
		2.22- Améliorer les conditions d'étude des élèves	-Doter les élèves de fournitures scolaires nécessaires	APE / Population / CR
		-Réduire l'utilisation des élèves pour les travaux champêtres et	Population.	

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
3. AUGMENTER DE 10% LE TAUX D'ALPHABÉTISATION	3.1 Augmenter le nombre de classes d'alphabétisation.	3.11- Informer la population sur les procédures d'obtention de classe.	-Organiser des causeries débats sur les procédures d'obtention de classes d'alphabétisation	CIDV / Opérateurs / GPF
			-Organiser des rencontres périodiques entre opérateurs et la population	Opérateurs / GPF / CIDV
		3.12- Favoriser le respect des engagements par les populations.	-Associer les auditeurs à l'élaboration des modalités de fonctionnement	Moniteurs / Comité de gestion / Moniteurs
			Associer les auditeurs à la gestion des cotisations	Comité de gestion / Moniteurs
			Se concerter avec les auditeurs avant toute utilisation des cotisations	Comité de gestion
		3.2 Réduire le taux d'abandon.	3.21 Motiver d'avantage les auditeurs.	-Systématiser l'alphan Intégrée
	-Organiser des causeries débats sur l'utilité de l'alphabétisation			Moniteurs / GPF
	3.22 Alléger la surcharge des travaux domestiques.		-Renforcer la capacité en gestion et organisationnelle des GPF	CERP
			Orienter les GPF vers les structures financières	CERP / Union des GPF
			Doter les GPF de moulins et décortiqueuses	GPF / CR

2.1.4.3 SANTÉ

C'est un secteur qui a régressé aussi bien sur le plan des infrastructures que de la couverture sanitaire. En effet il a été constaté que :

- ❖ la couverture sanitaire était de 1 infirmier pour 9969 habitants en 1988 tandis qu'elle est actuellement de 1 pour 10932 ;
- ❖ deux maternités et quatre cases de santé étaient fonctionnelles en 1990 alors que seules une maternité et deux cases fonctionnent actuellement.

L'analyse du tableau N°18 montre que cette situation s'explique d'une part par la faible prise en charge de la santé par le conseil rural et d'autre part par une mauvaise gestion des infrastructures. Ces dernières sont inégalement réparties au niveau communautaire(cf. Carte N°4) et sont composées de:

- ❖ un poste de santé construit depuis 1960 à Fass Kane,
- ❖ un nouveau poste de santé à Colobane dont le démarrage des activités est imminent.
- ❖ et 9 cases de santé dont la plus récente date de 1979. Deux seulement d'entre elles fonctionnent cependant avec un important déficit en matériel.

Outre les problèmes d'insuffisance et de gestion des infrastructures existantes, les populations de Ourour sont confrontées à diverses contraintes sanitaires dont on peut citer :

- ❖ **Une forte mortalité maternelle et infantile** qui a pour causes essentielles le faible taux des visites prénatales et l'importance des accouchements sans assistance médicale. Cette dernière est surtout due à un accès difficile au poste de santé de Fass (cf. Tableau 18)
- ❖ **Un fort taux de paludéens.** En effet le paludisme concerne 50% des consultations journalières en contre saison et 80% de celles-ci en hivernage. Cette situation s'explique par un faible utilisation de moustiquaires imprégnées face à la prolifération des moustiques en hivernage.
- ❖ **Une recrudescence des maladies diarrhéiques**, surtout en hivernage ou elles représentent 10% des consultations journalières, ceci qui découle d'une consommation d'eau non potable et d'un faible respect des mesures d'hygiène faute d'éducation sanitaire.

Carte N° 4 : Infrastructures sanitaires de la CR de OUROUR

Face à cette situation alarmante, le conseil rural de Ourour a décidé de faire de la santé sa deuxième priorité de développement d'ici 2004. C'est ainsi que comme résumé dans le tableau N°19, des objectifs spécifiques sont retenus pour « **améliorer le taux de couverture sanitaire et la gestion des infrastructures** ». Parmi ceux ci on peut citer :

- ❖ **Réduire le taux de mortalité maternelle et infantile** en augmentant le taux des visites prénatales et d'accouchements médicalement assistés.
- ❖ **Diminuer le taux de prévalence du paludisme et des maladies diarrhéiques** en mettant l'accès sur la prévention.
- ❖ **Réhabiliter les cases de santé non fonctionnelles.**
- ❖ **Mettre en place des comités de santé dynamiques** et capables de gérer de manière rationnelle les infrastructures sanitaires.

TABLEAU N° 18 : CONTRAINTES SANTÉ C.R. OUROUR

Problèmes Généraux	Problèmes Spécifiques	Causes	Sous Causes	Conséquences
1 -FORT TAUX DE MORTALITÉ MATERNELLE ET INFANTILE	1.1 Faible taux des visites prénatales	1.11 Pesanteurs socioculturelles	1.111- Recours aux pratiques traditionnelles mystiques	- Traumatisme de la population
		1.12 Accès difficile aux soins de santé	1.121- Surcharge du poste de santé de Fass	
			1.122-Eloignement du poste de santé de Fass	
			1.123- Faible Nombre de cases de santé fonctionnelles	
		1.13 Méconnaissance de l'utilité des visites prénatales	1.131-Insuffisance de la sensibilisation des populations par l'I.C.P	
			1.132-Faible implication du CR dans la vulgarisation de l'éducation sanitaire	
	1.2 Importance des accouchements à Domicile	1.21 Pesanteurs socioculturelles	1.211-Croyances mystiques	
			1.212-Bonne réputation des matrones du village	

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES
		1.22 Accès difficile aux infrastructures sanitaires	1.221 Enclavement de certains villages	
			1.222 Insuffisance des maternités fonctionnelles.	
			1.223 Moyens d'évacuation inappropriés	
	1.3 Fort taux de prévalence du Paludisme	Cf. Problème Paludisme		
	1.4 Non-respect des régimes alimentaires préconisés par l'ICP	1.41 Cherté des régimes alimentaires		
		1.42 Négligence de certaines femmes		
		1.43 Incompréhension de l'ICP par les femmes		

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES	
2. ACCÈS DIFFICILE AUX SOINS DE SANTÉ	2.1. Insuffisance des cases de santé fonctionnelles	2.11 Abandon du Personnel	2.111 Non-respect des engagements des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Complication fréquente des maladies - Recours à la pharmacopée traditionnelle - Mauvais traitement des malades - Faible taux de visites prénatales 	
			2.112 Raison sociale		
			2.113 Faible motivation du Personnel		
		2.12 Mauvaise gestion des cases de santé	2.121 Faible implication de l'ICP et du CR dans le fonctionnement des cases de santé		
	2.122 Comité de gestion peu dynamique				
	2.21 Forte Demande		2.211 Bonne qualité des soins		
		2.212 Poussée démographique			
		2.213 Insuffisance d'infrastructures sanitaires			
			2.22 Non-fonctionnalité des cases de santé		2.221 Abandon du personnel des cases de santé
					2.222 Mauvaise gestion des cases de santé

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES
3. FORT TAUX DE PRÉVALENCE DES MALADIES DIARRHÉIQUES (10%)	3.1 Consommation d'eau non potable	3.11 Difficulté d'approvisionnement en eau potable	3.111 Insuffisance de puits fonctionnel	-Fort taux de morbidité de la population - Augmentation des dépenses en santé - Pollution des eaux de puits - Diminution de la main d'œuvre agricole
			3.112 Saturation du forage de Fass	
			3.113 Non-fonctionnalité du forage entre Fass et Ourour	
		3.12 Pollution des eaux de puits	3.121 Puits non protégés	
			3.122 Insalubrité de la CR	
			3.123 Négligence de la population	
			3.124 Prolifération du péril fécal	
		3.13 Défaut d'entretien des réservoirs d'eau	3.131 Méconnaissance du danger encouru	
			3.132 Raréfaction des contrôles d'hygiène	
	3.2 Non-Respect des mesures d'hygiène	3.21 Méconnaissance des mesures d'hygiène	3.211 Absence d'Education sanitaire	
			3.212 Faible niveau d'instruction de la population	
		3.22 Négligence de la population	3.221 Méconnaissance des risques encourus	
3.222 Raréfaction des contrôles d'hygiène				

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES
4.FORT TAUX DE PALUDÉENS (80% EN HIVERNAGE)	4.1 Très faible utilisation de moustiquaires imprégnées	4.11 Difficulté d'accès aux moustiquaires imprégnées	4.111 Insuffisance des stocks de moustiquaires imprégnées	-Fort taux d'avortement -Augmentation des dépenses en santé -Fort taux de mortalité infantile -Diminution de la main d'œuvre agricole
			4.112 Eloignement des dépôts par rapport à certains villages	
		4.12 Méconnaissance de l'utilité des moustiquaires	4.121 Faible vulgarisation des moustiquaires	
	4.2 Prolifération des moustiques	4.21 Mauvaise gestion des réserves d'eau dans les maisons	4.211 Négligence de certains responsables	
			4.212 Raréfaction des contrôles d'hygiène	
		4.22 Eaux stagnantes	4.221 Absence de réseau d'assainissement	
			4.222 Négligence de la population	
		4.23 Insalubrité de la communauté rurale	4.231 Inexistence de dépôts communautaires	
			4.232 Absence de mobilisation sociale	
		4.24 Prolifération des mauvaises herbes	4.241 Méconnaissance des conséquences	
4.242 Absence de mobilisation sociale				

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS CAUSES	CONSÉQUENCES
		4.25 Proximité des champs de case	4.251 Pesanteurs socioculturelles 4.252 Gestion plus aisée 4.253 Méconnaissance de la gravité des conséquences	
5. TAUX ASSEZ ÉLEVÉ DES MST	5.1 Forte mobilité des jeunes	5.11 Difficulté d'épanouissement	Cf. Jeunesse	- Augmentation de la stérilité
		5.12 Oisiveté des jeunes en contre saison		
	5.2 Insuffisance de la Prévention	5.21 Faible circulation de l'information sur les MST	5.211 Faible implication de l'ICP	
			5.212 Pesanteurs socioculturelles	
		5.22 Accès difficile aux préservatifs	5.221 Insuffisance des points d'approvisionnement	
	5.222 Faible stock disponible			
	5.3. Mauvais traitement des malades	5.31 Recours à la pharmacopée traditionnelle	5.311 Accès difficile aux infrastructures sanitaires	
5.312 Préjugés favorables sur son efficacité				
5.32 Pesanteurs socioculturelles		5.321 Pudeur		
	5.322 Maladies jugées dévalorisantes			

TABLEAU N°19 : OBJECITFS SANTE C.R. OUROUR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
1 DIMINUER LA MORTALITÉ MATERNELLE ET INFANTILE DE 15% D'ICI 2004	1.1 Augmenter le taux de visites prénatales	1.11 Faciliter l'accès aux soins de santé	- Recruter, former et suivre des femmes mariées ASC / matrones	ICP/CR
			- Créer des comités de gestion des cases de santé	CR/ICP/Population
			- Former les membres des comités en gestion	CERP
			- Réhabiliter les cases de santé non fonctionnelles	CR
			- Mettre en place un comité de santé dynamique à Colobane	CR / population
			- Faire des démarches pour l'affectation d'un ICP au niveau du poste de santé de Colobane.	CR
		1.12 Informer les femmes sur l'utilité des visites prénatales	- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilité des visites prénatales	ICP/CR/ICVD
			- Organiser des causeries périodiques au niveau des villages	ICP/ASC/CVD
			- choisir et former des femmes en IEC/ santé	ICP

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
	1.2 Réduire les accouchements à domicile	1.21 Faciliter l'accès aux infrastructures sanitaires	Former et suivre des ASC Matrones	ICP
			Mettre en place des comités de gestion des cases de santé	CR/ ICP/ Population
			Former les membres en gestion	CERP
			Réhabiliter les cases de santé non fonctionnelles	CR
			Construire de nouvelles cases de santé	CR
			Effectuer les démarches pour l'affectation d'un ICP au niveau du poste de santé de Colobane	CR
			Doter le poste de santé de moyens d'évacuation des urgences	CR/ Appui Extérieur
	1.22 Sensibiliser les femmes sur les dangers des accouchements à domicile	ASC/ Matrones / ICP/ Comité de santé/ GPF/CIVD		
	1.3 Réduire le taux de prévalence du paludisme	Cf. Paludisme		
	1.4 Inciter les femmes à suivre les régimes alimentaires préconisés	1.41 Informer les femmes sur l'utilité des régimes alimentaires		ICP/ comité de santé
1.42 Expliquer clairement les régimes aux femmes			ICP/ comité de santé	

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
2 FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ DE QUALITÉ	2.1 Réhabiliter les cases de santé	2.11 Recruter le personnel des cases de santé	Définir le profil des ASC et Matrone	ICP/CR/Population
			Sélectionner des femmes et des jeunes	ICP/CR
			Former et suivre les ASC et Matrones	ICP
			Définir un système de motivation direct à partir des tickets de consultation.	ICP/ CR/ Population
		2.12 Améliorer la gestion des cases de santé	Définir le profil des membres des comités de gestion	CR/ICP/Population
			Mettre en place des comités de gestion dynamiques	CR/Population
	Former les membres en gestion et sur leur rôle et responsabilité		CERP	
	2.2 Désengorger le poste de santé de Fass	2.21 Construire des cases de santé	Recruter et former le personnel des cases de santé	ICP/CR/Population
			Mobiliser la contribution du CR et des populations	CR/Population
			Sélectionner un entrepreneur	CR/ICP/ Population
			Mettre sur pied des comités de gestion dynamiques	CR/ICP/ Population
			Former les membres sur leur rôle et responsabilité	CERP/ Comité de santé
		2.22 Rendre fonctionnel le poste de santé de Colobane	Accélérer les travaux	CR / Entrepreneur
Equiper les locaux			Projet	
Affecter un ICP			Etat	

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
3 RÉDUIRE LE TAUX DE PRÉVALENCE DES MALADIES DIARRHÉIQUES	3.1 Faciliter l'accès à l'eau potable	3.11 Mieux rentabiliser le forage de Fass	Réhabiliter le réseau d'adduction d'eau du Forage de Fass	Comité forage ASUFOR
		3.12 Construire un second forage à Thiaccalar	Mettre en place un comité de gestion Du forage de Thiaccalar	CERP/ Population
			Etablir un réseau d'adduction d'eau 2 ^e Forages	Etat/CR/Pop
		3.13 Installer des puits Hydrauliques	Mettre en place un comité de gestion	Comité de gestion / CR
			Contractualiser avec un service de maintenance	Comité de gestion / CR
		3.2 Faciliter l'accès à l'eau potable	3.21 Améliorer la gestion des puits.	Systématiser la protection des puits
	Etablir des pénalités pour les villages dont les puits sont non protégés			CR/ Population
	-Mettre en place un comité de nettoyage			CR/ ASC/Population
	Organiser une journée de nettoyage mensuelle			ASC/ CIVD/ CR
	Initier un programme de latrinisation			CR/ Appui Extérieur
	3.22 Améliorer l'entretien des réservoirs d'eau		Faire des campagnes de sensibilisation sur les conséquences du mauvais entretien des réservoirs	Service D'hygiène CR/CIVD
			Informer la population sur les techniques d'entretien des réservoirs.	Service D'hyg/CR/ ICP
			Solliciter des contrôles d'hygiène réguliers dans les villages	CR
		3.31 Introduire l'éducation sanitaire à l'école	- Former les enseignants en IEC/ santé	ICP

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
4 LUTTER CONTRE LES M.S.T	4.1 Renforcer la prévention	4.11 Promouvoir un système d'information efficace	Organiser des campagnes de sensibilisation sur les différents modes de transmission des M.S.T	ASC/ICP/CR
			Insérer dans les activités des jeunes des causeries débats sur les M.S.T.	ASC / CIVD
		4.12 Faciliter l'accès aux préservatifs	Multiplier les points d'approvisionnement de préservatifs	ICP/ District sanitaire
			Augmenter les stocks disponibles au niveau du poste de santé de Fass	District sanitaire
	4.2 Faciliter l'accès aux soins de santé	4.21 Désengorger la poste de santé de Fass	Former et suivre des ASC et des Matrones	ICP
			Construire de nouvelles cases de santé	CR / Population
			Rendre fonctionnel le poste de santé de Colobane	CR / Etat
		4.22 Réhabiliter les cases de santé non Fonctionnelles	Définir le profil des ASC et Matrones	ICP/ CR/ Population
			Former des ASC et Matrones	ICP
			Définir un système de motivation du personnel des cases de santé	ICP/ CR/ Population
			Définir le profil des membres du comité de gestion	ICP/ CR/ Population
			- Mettre en place un comité de gestion des cases de santé	ICP/CR/Population
	Former les membres sur leur rôle de responsabilité	CERP		
	4.3 Lutter contre l'exode Rural	cf. Jeunesse		

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
5 DIMINUER LE TAUX DE PALUDISME DE 20%	5.1 Augmenter le taux d'utilisation des moustiquaires imprégnées	5.11 Vulgariser les moustiquaires imprégnées	Faire des campagnes de sensibilisation sur l'utilité des moustiquaires imprégnées	ICP/ Service d'hygiène
			Faire des causeries débats au niveau des villages	.ICP / Responsable des cases de santé / service d'hygiène
			Introduire dans les manifestations populaires des causeries sur l'utilité des moustiquaires	Responsables Cases de santé / ICP/ CIVD
			Former des femmes en IEC/ santé	ICP
		5.12 Faciliter l'accès aux moustiquaires	Créer des stocks de moustiquaires dans chaque village	ICP/CR
			Former les femmes à la technique d'imprégnation des moustiquaires	Service d'hygiène
	5.2 Lutter contre la prolifération des moustiques	5.21 Améliorer la gestion des réservoirs d'eau et des ordures ménagères	Solliciter des contrôles d'hygiène plus réguliers au niveau des villages	CR
			Faire des campagnes de sensibilisation sur l'utilité de protéger les réserves d'eaux	ICP/CIVD
			Délimiter des décharges communautaires	CR
			Organiser des causeries débats sur les techniques de gestion des réservoirs dans les villages	Responsables des cases de santé / ICP
		5.22 Lutter contre les mauvaises herbes dans les concessions	Créer un comité de nettoyage	CIVD / population / ASC
			Créer des décharges communautaires	CR
Organiser des journées de nettoyage et désherbage périodique	CIVD / ASC / CR			

2.1.4.4- JEUNESSE ET SPORT

Malgré leur prédominance, les jeunes de la Communauté Rurale de Ourour sont faiblement représentés au niveau des organes de décisions. En effet, ils représentent plus de 60% de la population mais n'ont que 3 représentants dans le conseil rural. Ceci peut expliquer la faible prise en compte de leurs préoccupations par l'institution locale qui ne leur alloue annuellement qu'une faible subvention de 150 000 francs pour l'organisation d'activités sportives et récréatives durant l'hivernage.

Les jeunes de Ourour sont très dynamiques mais ont des problèmes d'organisation et de cohésion. Cette situation se répercute d'ailleurs dans la gestion de leurs infrastructures qui sont :

- ❖ un foyer des jeunes non fonctionnel avec des locaux délabrés faute de mauvaise gestion
- ❖ et 5 terrains de football dont seuls 3 ont le minimum d'équipement en l'occurrence les 2 de Fass et celui de Ourour

Conscients de leur situation, les jeunes ont fait leur auto diagnostic afin d'identifier leurs contraintes et leurs causes. Ces dernières qui sont résumées dans le Tableau N°20 sont d'une manière générale :

- ❖ **leur sous emploi** dû d'une part au ralentissement de l'agriculture et d'autre part au sous développement des secteurs secondaire et tertiaire. Ceci a comme conséquence l'exode des jeunes vers les centres urbains tels que Kaolack, Dakar et Banjul pour chercher du travail.
- ❖ et **leurs difficultés d'épanouissement** à cause d'une insuffisance d'aires de jeux et de lieux de distraction. Ce qui entraîne une oisiveté durant la contre saison

Eu égard au poids démographique des jeunes, il est plus qu'urgent de prendre en compte leurs préoccupations dans les politiques locales de développement. En effet, nul ne doute que l'avenir de cette collectivité locale repose sur sa jeunesse. C'est ainsi que l'institution locale a décidé de mettre l'accent pour les quatre ans à venir sur « **la lutte contre l'exode des jeunes** ».

La concertation organisée entre les élus, les jeunes et les autres acteurs de la communauté rurale a permis d'identifier des objectifs spécifiques et des actions à mettre en œuvre pour atteindre notre objectif principal (cf. Tableau N°21).

Parmi celles ci, nous pouvons en citer :

- ❖ **réhabiliter le foyer des jeunes,**
- ❖ **mettre en place un comité de gestion** du foyer,
- ❖ organiser **un forum local** pour élaborer une stratégie de lutte contre le sous emploi,
- ❖ **former les jeunes sur les autres métiers ruraux** (embouche bovine, couture, teinture, maraîchage,...).
- ❖ **et aménager des terrains de sport multi-fonctionnels.**

TABLEAU N° 20 : CONTRAINTES JEUNESSE C.R. OUROUR

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS - CAUSES	CONSÉQUENCES
1-IMPORTANCE DE L'EXODE RURAL DES JEUNES	11- Oisiveté des jeunes en contre raison	111 Absence de cultures en contre raison	1111 Accès difficile à l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Faible cohésion entre jeunes - Faible représentativité des jeunes dans les instances de décision - Augmentation du taux de MST -Faible dynamisme des ASC Incompréhension entre les jeunes émigrés et sédentaires
			1112 Méconnaissance des cultures de contre raison	
		112 Faible qualification professionnelle	1121 Inexistence de centre de formation professionnelle locale	
			1122 Pesanteurs socioculturelles	
		113 Développement timide des activités génératrices de revenu	1131 Accès difficile au crédit	
			1132 Faible capacité organisationnelle des jeunes	
	114. inexistence de structures consommatrices de main d'œuvre	1133 Déficit de communication entre jeunes et structures d'encadrement		
		1141. Sous-développement des secteurs secondaire et tertiaire		
	12- Pouvoir Attractif de la ville	121 Evolution du statut social des émigrés	1211 Amélioration considérable de leur pouvoir d'achat	
			1212 Nombre important de réalisations effectuées	
		122 Perception idéaliste de la ville	1221. Faible niveau d'information sur les réalités de la ville	
			1222. Complexe d'infériorité vis à vis des citoyens	
	21- Foyer des jeunes	211-Mauvaise gestion du	2111- Faible capacité en gestion des jeunes	

PROBLÈMES GÉNÉRAUX	PROBLÈMES SPÉCIFIQUES	CAUSES	SOUS - CAUSES	CONSÉQUENCES
2 - DIFFICULTE D'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES		212- Attentisme des jeunes	2121-Faible capacité organisationnelle des jeunes	
			2122- Absence de concertations des jeunes	
	22- Insuffisance de terrains de sport	221- Méconnaissance des démarches à entreprendre	2211 Faible encadrement des jeunes	
			2212- Attentisme des jeunes	
		222- Extension illégale des terres de culture	2221- Faible dynamisme de la commission domaniale	
			2222- Pesanteurs socioculturelles	
	223- Coût élevé des équipements des terrains			

TABLEAU N° 21: OBJECTIFS JEUNESSE C.R. OUROUR

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
1-LUTTER CONTRE L'EXODE RURAL	1- lutter contre l'oisiveté des jeunes	111 -Instaurer et développer la culture de contre raison	- Former les jeunes aux techniques de culture de contre raison	CERP
			- Creuser des puits maraîchers	CR
		112 - Doter les jeunes de formation socio-professionnelle	- Construire un centre de formation professionnelle dans la communauté rurale	CR/Appui Extérieur
			- Organiser des campagnes de sensibilisation sur l'utilité de la formation professionnelle	CIVD/ASC
		113 - Développer des activités génératrices de revenu pour les jeunes	- Faciliter l'accès des jeunes au crédit	CR/CERP
			- Former les jeunes en gestion pour la bonne marche des activités entreprises	CERP
	12- Diminuer le pouvoir attractif de la ville	121 -Informer les jeunes sur les réalités de la ville	- Organiser des campagnes de sensibilisation sur les réalités de la ville	CIVD/ASC/Inspecteur jeunesse/CERP
			- Introduire dans les activités de vacance des causeries débat sur les conditions d'existence en ville.	CIVD / ASC / Inspecteur de la jeunesse
			- Créer des cadres d'échange entre jeunes émigrés et jeunes sédentaires	CIVD / ASC / Inspecteur de la jeunesse

OBJECTIFS GÉNÉRAUX	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	ACTIVITÉS	ACTIONS À MENER	ACTEURS
2-FACILITER L'ÉPANOUISSEMENT DES JEUNES	21-Rendre fonctionnel le foyer des jeunes	211-Renforcer la capacité des jeunes en gestion	- Définir un profil pour les membres du comité de gestion du foyer	Jeunes / ASC / CIVD / CERP / CR
			-Mettre sur pied et contrôler un comité de gestion dynamique	CR/CERP/Inspecteur de la jeunesse/JeuneS
			-Former les membres en gestion	CERP
			- Impliquer le CR dans la gestion du foyer	CR/Jeunes/comité de gestion
			- Etablir et appliquer une réglementation intérieure rigoureuse	Jeunes/CERP/CR/CIVD
	22-Augmenter le nombre de terrains de foot -ball	212- Réhabiliter le foyer des jeunes	Faire une réunion de mise au point sur ancienne gestion	ASC/ Ancien bureau/CR/ CERP
			Mettre en place un nouveau comité de gestion dynamique	ASC/ Ancien bureau/CR/CERP
			- Créer des cadres de concertations entre structures d'encadrement et les jeunes	CIVD / ASC
- Favoriser la concertation entre jeunes	CIVD / ASC			

2.2.SYSTÈME D'ACTEURS

2.2.1- LE CONSEIL RURAL

2.2.1.1- COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT

Le conseil rural est composé de 28 membres dont 25 hommes et 03 femmes. La faible représentativité de ces dernières s'explique par la surcharge des travaux domestiques qui les empêche de prendre part à la vie politique. On note aussi l'absence des jeunes au niveau de cette structure car le conseiller le plus jeune a 40 ans. Les raisons sont principalement liées à l'importance de l'exode des jeunes et leur faible intérêt pour la politique.

Seuls cinq conseillers sont alphabétisés dont deux en français (niveau du CEPE), un en langue nationale et en arabe.

L'analyse du tableau N°22 montre que la répartition géographique des conseillers est assez homogène dans l'ensemble. Toutefois la zone de Colobane n'a pas d'élus.

TABLEAU N°22: Répartition géographique des conseillers de la communauté rurale de Ourour

Zones	Nombres de conseillers
Ourour	08
Gowethie	07
Fass	05
Mande	03
Thiacalar	03
Colobane	00

Sur le plan ethnique, la majorité des conseillers sont des sérères qui sont au nombre de 12. Quant aux wolofs, ils sont 10 dont le président du conseil rural.

Ce dernier est très dynamique et charismatique. N'eut été son engagement, le conseil rural allait sombrer dans la léthargie car la plupart des élus ne maîtrisent pas leurs fonctions. Cela se répercute d'ailleurs sur le fonctionnement de l'institution qui ne compte que quatre commissions qui sont :

- ❖ **La commission domaniale** : composée de 05 membres qui s'occupe entre autres des affectations et désaffectations des terres, de la délimitation des zones de culture et de pâturage. C'est la seule qui fonctionne correctement à cause des multiples sollicitations liées au foncier.

- ❖ **La commission financière** compte 04 membres dont le président et son vice-président. Elle est chargée de l'élaboration et l'exécution du budget et du recouvrement de la taxe rurale.
- ❖ **La commission matérielle** composée de 6 conseillers, elle a été créée durant les années de sécheresse pour assurer la gestion des dons, de vivres et autres. Depuis lors, elle est reconduite sans missions précises
- ❖ **La commission de règlement des conflits** qui doit s'occuper des litiges fonciers qui sont très nombreux dans cette localité. Mais malheureusement, cette commission n'est jamais sollicitée raison pour laquelle, elle ne s'est jamais réunie depuis sa création.

Le faible dynamisme du conseil rural et de ses commissions est dû essentiellement à leur insuffisance de formations par rapport aux textes de loi sur la décentralisation et à leur manque d'accompagnement dans l'exercice de leurs fonctions. En effet, durant les 03 dernières années, les élus n'ont reçu que 02 formations, dispensées respectivement par le CERP et une ONG locale (ARAF) sur la décentralisation.

La non fonctionnalité des commissions s'explique aussi par le mode d'élection des membres qui est souvent subjectif et partisan. En fait c'est plus par affinité politique que par compétences que les élus sont choisis. Ceci pose un problème de légitimité et de crédibilité aux yeux des populations qui du coût refusent systématiquement de payer la taxe rurale.

Le conseil rural organise en moyenne 4 réunions par an en fonction des besoins en général et pour le vote du budget en particulier. Les décisions ne sont prises que lorsque le quorum est atteint c'est-à-dire $\frac{3}{4}$ des conseillers. Après chaque réunion le secrétaire communautaire dresse un procès verbal qui n'est plus affiché depuis quelque temps à cause des enfants qui l'enlèvent le plus souvent. Les procès verbaux sont maintenant transcrits dans un registre qui peut être consulté par qui de droit.

2.2.1.2 - ORGANISATION FINANCIÈRE

Les ressources financières du conseil rural proviennent essentiellement de la taxe rurale, des taxes forestières, des frais de lotissement, des contreventions routières et du fonds de dotation.

Généralement, c'est le président ou son adjoint qui récupère la taxe rurale au niveau des chefs de village. Ils sont souvent appuyés par le Sous Préfet soit en

logistique ou physiquement. Cette opération s'effectue de Décembre à Mai afin de permettre aux mauvais payeurs de se rattraper.

Le taux de recouvrement de la taxe rurale qui varie d'une année à une autre, tourne autour de 48,36%. C'est ainsi que l'on constate qu'il est en dents de scie pour les trois dernières années durant lesquelles il s'élève respectivement à 50,4% (1998), 58,56 % (1999) et 35% (2000).

Le budget du conseil rural est généralement élaboré par la commission des finances durant le mois de décembre sur deux jours avec l'appui du chef CERP et en présence du sous préfet. Le conseil rural se réunit ensuite pour son adoption en présence du représentant de l'état.

2.2.1.3.RÉALISATIONS DU CONSEIL RURAL

Nous jugeons satisfaisantes les réalisations du conseil rural puisque le budget d'investissement représente chaque année 50 à 55 % du budget global. En plus les préoccupations des femmes sont bien prises en compte par cette structure car 83,33% des investissements leurs ont été attribués ces deux dernières années.

Depuis 1999, les réalisations ont plus porté sur la santé et l'hydraulique. C'est ainsi que :

- ❖ Sur le plan sanitaire, le conseil rural a d'une part participer financière sur les tournées effectuées par le personnel de santé et d'autre part contribuer 400 000 francs pour l'achèvement de la construction du poste de santé de Colobane.
- ❖ Sur le plan hydraulique, l'institution locale a procédé à la réfection de 8 puits en raison de 145000 francs l'unité et à la réalisation d'une adduction d'eau d'une valeur de 600 000 francs.

En outre, une enveloppe financière est dégagée chaque année par le conseil rural pour appuyer les organisations communautaires de base. En effet, il a été constaté que :

- ❖ 150 000 francs CFA sont alloués chaque année à la jeunesse pour les activités sportives et récréatives appelées « Nawétanes ».
- ❖ Les GPF reçoivent annuellement une subvention de 200 000 francs pour les campagnes de reboisement effectuées.
- ❖ et 300 000 francs CFA sont octroyés chaque année aux APE pour l'achat de fournitures scolaires.

Cependant, aucune réalisation n'est notée au niveau des autres domaines de compétences transférés.

2.2.2- LA SOCIÉTÉ CIVILE

2.2.2.1- LES GROUPEMENTS DE PROMOTION FÉMININE

Les femmes constituent la frange la plus importante et la plus dynamique de la population de la communauté rurale de Ourour. En effet, elles ont une grande capacité organisationnelle qui s'est traduite par la création de 16 groupements féminins et 14 groupements d'intérêt économique (GIE). Cependant, seuls 7 GPF sont reconnus légalement et sont donc membres de l'union qui est au niveau de l'arrondissement de Ouadiour. Quant aux GIE seule la moitié dispose de statut juridique.

Généralement, les femmes s'adonnent à diverses activités telles que :

- ❖ la réalisation de champs collectifs d'arachide, de manioc ou de cultures maraîchères,
- ❖ le crédit revolving pour les membres des groupements,
- ❖ et la gestion de pépinières villageoises pour les activités de reboisement.

Afin de pouvoir jouer un rôle plus accru dans l'économie locale, les femmes ont actuellement tendance à transformer les GPF en GIE qui ont des statuts juridiques et donc plus crédibles au niveau des institutions bancaires. C'est ainsi que le GPF de Fass Kane, après s'être érigé en GIE, s'active maintenant dans l'alphabétisation de la population en wolof et sérère avec une dizaine de classes à son actif tandis que celui de Fass Koffi, évolue dans la collecte et la redistribution des semences.

Cependant, les femmes n'arrivent pas encore à s'épanouir pleinement aussi bien sur le plan économique que socio-politique à cause de certaines contraintes dont on peut citer :

- ❖ **La surcharge des travaux domestiques**, qui ne leur laisse pas le temps de s'impliquer dans la vie politique ou de se consacrer à d'autres activités. En fait, elles sont quotidiennement préoccupées par d'une part la recherche d'eau potable et d'autre part du bois de chauffe pour la cuisson.
- ❖ **Leur analphabétisme** qui découle en grande partie des pesanteurs socioculturelles.
- ❖ **Et l'accès difficile au crédit** à cause du caractère informel de leurs groupements.

2.2.2.2 - LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES (ASC)

Les ASC qui sont au nombre de 11, sont peu dynamiques car leurs activités se limitent le plus souvent à l'organisation de tournois de Football ou de manifestations récréatives durant l'hivernage. En fait les jeunes ont une faible capacité organisationnelle accentuée par leur manque de cohésion sociale. Toutefois, ils ont des leaders très charismatiques tels que le président du CIVD.

2.2.2.3-LES COOPÉRATIVES

Il n'existe qu'une seule coopérative basée au niveau du chef lieu de la communauté rurale et qui est composée de 06 sections villageoises. Cependant ces dernières qui sont localisées au niveau zonal, sont peu dynamiques.

2.2.2.4 -LE COMITÉ INTER VILLAGEOIS DE DÉVELOPPEMENT (CIDV)

Cette structure a été mise en place par quelques jeunes et le chef de CERP pour piloter le développement de la communauté rurale. C'est ainsi que le CIDV œuvre pour la mobilisation des ressources nécessaires au développement local et la coordination de toutes les actions de développement initiées par les OCB. Ces dirigeants sont très dynamiques mais ils ont du mal à assumer leurs missions faute d'encadrement et de moyens financiers.

2.2.2.5- LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES (APE)

La collectivité locale de Ourour compte 11 associations de parents d'élèves (APE) et 2 cellules écoles milieu (CEM). Cependant, ces organes ne s'impliquent que faiblement dans la bonne marche de l'école à cause de la méconnaissance de leurs rôles et des nouvelles réformes sur l'éducation.

2.2.2.6 -ASSOCIATION DES ELEVEURS

Il n'en existe pas au niveau communautaire mais seulement à l'échelle de l'arrondissement. Toutefois, cette association peu dynamique, n'arrive pas à prendre en charge les préoccupations de ses membres.

2.2.2.7- LES GROUPEMENTS D'INTÉRÊT ECONOMIQUE (GIE)

Il existe 25 GIE dont 7 seulement sont reconnus juridiquement. Leurs activités sont principalement orientées vers :

- ❖ Le commerce de produits de fabrication artisanale.
- ❖ L'embauche bovine qui est plus pratiquée par le GIE encadré par l'ARAF.
- ❖ Les pépinières communautaires destinées aux campagnes de reboisement.

Cependant leur caractère informel limite leur développement car ne pouvant pas bénéficier de crédit au niveau des institutions bancaires.

2.2.3.SERVICES ETATIQUES

2.2.3.1.LE CENTRE D'EXPANSION RURALE POLYVALENT (CERP)

L'apport du CERP dans l'amélioration de la qualité des services est manifeste. En effet, les agents du CERP assurent régulièrement une fonction d'appui conseil aussi bien dans l'élaboration que dans l'exécution des travaux du conseil rural et des OCB. C'est ainsi que le budget annuel est toujours élaboré avec l'appui du chef de CERP.

Par ailleurs, le CERP assure aussi souvent des séminaires de formation afin de renforcer les capacités des conseillers à assumer leur mission. Le chef de CERP est très dynamique mais sa structure est dépourvue de moyens.

2.2.3.2.LES EAUX ET FORÊTS

Situé à l'échelle départementale, ce service appuie le conseil rural dans la gestion des ressources naturelles. Mais actuellement il est dans l'impossibilité d'assurer pleinement son rôle à cause d'une insuffisance de personnel et d'un manque important de matériels logistiques.

2.2.3.3.LE SOUS-PRÉFET

Il assure une fonction de contrôle à posteriori des activités du conseil rural sur la base de la loi régissant ce dernier. Le sous-préfet intervient aussi régulièrement au niveau de la communauté rurale pour appuyer le recouvrement de la taxe rurale ou le règlement à l'amiable de conflit.

2.2.4.LES INTERVENANTS EXTÉRIEURS

2.2.4.1.LE PROJET DE PROMOTION DES MICRO-ENTREPRISES RURALE (PROMER)

Le PROMER s'est installé dans la localité au courant de l'année 2001 et il a pour objectif d'appuyer les OCB dans le financement de leurs activités génératrices de revenus. Cependant la collaboration entre ces dernières et le PROMER n'est pas encore effective faute de concertation.

2.2.4.2.AGRICULTURE SÉNÉGALaise ET DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ASDI)

Présente, depuis 5 ans sur le territoire communautaire, l'ASDI travaille avec l'ensemble des OCB dans différents domaines. C'est ainsi qu'elle a :

- ❖ Appuyé beaucoup de groupements féminins pour une meilleure gestion de leurs activités.
- ❖ Et initié depuis 2 ans un programme de formation des élus locaux et des notables qui est du reste, toujours en cours

2.2.4.3.LE PROJET SÉNÉGALO-ALLEMAND DE PROMOTION DES COMMUNAUTÉS RURALES DANS LES RÉGIONS DE KAOLACK ET FATICK (proCR)

Le proCR a été lancé en novembre 2000 pour promouvoir l'autonomie administrative et financière des communautés rurales. Pour ce faire, il intervient au niveau de 7 volets qui sont:

- ❖ La formation des élus locaux et autres acteurs sur les textes de loi sur la décentralisation.
- ❖ Le renforcement de la capacité de l'APCR
- ❖ Appui à l'élaboration de plan local de développement
- ❖ Appui à la mise en œuvre des plans locaux de développement
- ❖ appui à la gestion des infrastructures
- ❖ Amélioration des revenus de base des communautés rurales
- ❖ Et la capitalisation et la diffusion des résultats aux autres bailleurs

C'est dans ce cadre que le proCR a appuyé l'élaboration de ce plan local de développement.

2.2.4.4. ASSOCIATION RÉGIONALE DES AGRICULTEURS DE FATICK (ARAF)

Présente depuis plus de 10 ans dans cette zone, l'ARAF constitue le plus vieux partenaire extérieur de la collectivité locale. C'est une organisation paysanne qui appuie plus les OCB dans le financement d'activités agropastorales. C'est ainsi qu'elle encadre à Ourour actuellement 13 groupements soient 189 membres dont 73 hommes et 116 femmes.

2.2.4.5. LA CARITAS

Organisation d'obédience chrétienne, elle n'a commencé à intervenir à Ourour que durant ces dernières années. Toutefois elle compte à son actif, la réalisation de deux puits hydrauliques respectivement à Thiouck et à Daga Sambéré.

2.2.4.6. L'UNION NATIONALE INTERPROFESSIONNELLE DES SEMENCES (UNIS)

Cette structure nationale composée d'agriculteurs a pour objectif de produire et de distribuer des semences. Elle vient de commencer ses activités au niveau de cette communauté rurale où ses interventions portent sur la collecte et la redistribution des semences en collaboration avec les GIE de Fass Kane.

2.2.5. LE PARTENARIAT LOCAL

Le partenariat local est très peu développé car les différents acteurs mènent des activités complètement déconnectées les unes des autres. En fait, il n'existe pas de véritables relations aussi bien au sein d'une même famille d'acteurs qu'entre ces dernières. Tout ceci résulte d'une part d'un déficit communicationnel entre les différents acteurs et d'autre part de la faible capacité manageriale du conseil rural.

Un effort est cependant observé au niveau des groupements féminins qui travaillent le plus souvent en étroite collaboration avec le CERP et l'ARAF. Ils sollicitent, en outre quelque fois le concours du conseil rural pour l'exécution de certaines activités, même si cette demande revêt généralement un caractère informel.

Le conseil rural a du mal à coordonner les actions des intervenants extérieurs qui généralement travaillent directement avec les OCB. Cet état de fait résulte de son faible dynamisme et de la méconnaissance de ses prérogatives.

3. PROGRAMME D'ACTION ET D'INVESTISSEMENT

3.1. LES OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT

Après diagnostic de la situation, le conseil rural de Ourour a décidé de concert avec la population de retenir l'hydraulique comme le secteur propriétaire, pour les

quatre ans à venir. C'est ainsi que, les populations ont affecté à ce secteur 55% du budget global des investissements prévus pour cette période.

L'analyse du tableau de hiérarchisation ci-dessous révèle aussi que la santé et l'éducation ne constituent pas la préoccupation première des populations qui ne leurs ont alloué que respectivement 16,66% soient 20 millions et 12,5% soient 15 millions, du montant des investissements.

Ce tableau montre aussi que :

- ❖ Seul 5,83% des investissements pour les 4 ans soient 7 millions de francs sont octroyés à l'environnement qui constitue du reste le pilier de l'économie locale car englobant la foresterie, l'agriculture et l'élevage. Cela peut se comprendre dans la mesure où les activités à mettre en œuvre dans ces différents volets relève plus du privé que du communautaire.
- ❖ Les couches vulnérables constituées par les femmes et les jeunes n'ont pas été oubliées même si on ne leurs a accordé spécifiquement que 5,83% et 4,16% du budget global. En effet, la majorité des actions envisagées visent à alléger d'abord les travaux des femmes ce qui aura des conséquences sur les conditions de vie des populations en général.
- ❖ Rien n'a été alloué au commerce et à l'artisanat. Ceci peut s'expliquer par la faible représentativité de ces activités économiques au niveau de la population.

TABLEAU N°23 : Hiérarchisation des axes de développement de la CR de Ourour

Domaines	Montants	% du budget global
Hydraulique	66 000 000	55
Santé	20 000 000	16,66
Education	15 000 000	12,5
Activité des femmes	7 000 000	5,83
Foresterie	7 000 000	5,83
Jeunesse	5 000 000	4,16
Agriculture	—	—
Elevage	—	—
Commerce	—	—
Artisanat	—	—
Budget Global	120 000 000	100

3.2. PRÉSENTATION DU PLAN PRIORITAIRE D'ACTION

Afin d'avoir un plan local de développement (PLD) réaliste, le plan d'actions est établi en fonction de la capacité financière et humaine de la collectivité locale de Ourour. C'est ainsi que le budget annuel d'investissement a été arrêté à 30 millions

car la capacité d'investissement du conseil rural est en moyenne de 3 millions par an.

Le tableau N°23 résume l'ensemble des actions jugées prioritaires et qui doivent être réalisées d'ici 2004. Conformément aux principes de cofinancement, les actions sont chiffrées à 120 millions

TABLEAU N°24 : PLAN PRIORITAIRE D' ACTIONS DE OUROUR

Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Mettre en place toutes les commissions manquantes au niveau du conseil rural		Juillet				CR
Former les conseillers sur les textes de loi relatifs à la décentralisation		Décembre				CR / CERP
Evaluer les recettes réelles du marché de Fass		Juillet				CR
Définir le profil des collecteurs de taxes du marché		Juillet				CR
Organiser un forum sur la gestion du marché entre les différents acteurs		Juillet				CR
Mettre en place un comité de gestion du marché dynamique incluant tous les acteurs		Août				CR/ Commerçants
Construire des édicules payants dans le marché		Août				CR/ Comité de gestion du marché

DOMAINE HYDRAULIQUE						
Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Mettre en place des comités de gestion des puits hydrauliques						CR / CERP
Former les membres sur leurs missions et en gestion						CR / CERP / Comités de gestion
Définir les conditions d'exploitation des puits		Août				C. de gestion /CERP / CR
Faire des tournées de sensibilisation sur le mode de gestion des puits		septembre				Comité de gestion / CR
Collecter la contribution financière des populations concernées		septembre				Comité de gestion CR
contractualiser avec un service de maintenance		septembre				Comité de gestion CR
<u>Creuser 11 puits hydrauliques</u>						
▪ 5 Puits	30 000 000	X				CR
▪ 1 Puits	6 000 000		X			CR
▪ 2 Puits	12 000 000			X		CR
▪ 3 Puits	18 000 000				X	CR
Faire les démarches nécessaires pour la construction d'un deuxième forage à Thiaccalar		Juillet				CR / CIVD

DOMAINE SANTÉ						
Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Définir le profil des membres du comité de santé de Colobane		septembre				CR/CERP/ICP / Population
Mettre en place un comité de santé pour le poste de santé de Colobane		septembre				CR / CERP/ Population
Former les membres sur leur mission		septembre				CERP/CR
Entreprendre des démarches pour l'affectation d'un ICP		Sept.				CR
Définir le profil du personnel des cases de santé			Février			ICP / CR / Population
Sélectionner des jeunes et femmes			Février			ICP / CR
Former de ASC et matrones			Février			ICP / CR
Choisir et former les membres des comités de gestion des cases de santé			Février			ICP / CR

Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Former les membres des comités de santé en gestion			Février			CR / ICP / Population
Sensibiliser la population sur le mode de fonctionnement des cases de santé			Février			CERP / CR / Comité de santé
<u>Construire des cases de santé</u>						
- Thiaccalar.....	10 000 000	Mars	CR
- Ourour.....	10 000 000	Mai	CR
Effectuer des tournées de sensibilisation sur l'utilité des moustiquaires imprégnées			Juin			Service Hygiène /GPF/ CIVD
Former des membres des GPF à la technique d'imprégnation des moustiquaires	50 000		Mai			Service d'hygiène / CERP/ GPF/ CR
Former des membres des GPF en IEC/ santé	25 000		Février			ICP / Service d'hygiène / GPF/ CR
Faire des tournées de sensibilisation sur les mesures d'hygiène à observer			Mars			ASC/ICP/CR/ CIVD
Faire des tournées de sensibilisation sur les moyens préventifs des MST			Mars			ASC/ICP/ CIVD

DOMAINE EDUCATION						
Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Mettre en place de nouvelles APE		X				CR / PopulationS
Former les membres des APE sur leur rôle et responsabilité.		X		X		CERP/APE
Former les membres des APE sur les nouvelles réformes sur l'éducation		X		X		CERP/APE
Créer des centrales d'achats de fournitures scolaires		Octobre				APE / CR /Enseignants
Définir les modalités de fonctionnement des coopératives scolaires		Octobre				APE / CR /Enseignants
Mettre en place dans chaque école une coopérative scolaire		Octobre				APE / CR /Enseignants
Effectuer des tournées de sensibilisation sur l'utilité de l'instruction pour les enfants				X		CIVD/APE / CR / IDEN
Sensibiliser les parents sur la nécessité du suivi à domicile.				X		APE/CIVD
Organiser des cours Particuliers		X				Enseignants/APE

DOMAINE EDUCATION						
Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
<u>Construire 3 salles de classe équipées :</u>						
❖ Keur Yeri Cissé....	4 850 000X...	CR
❖ Colobane Mandé.....	4 850 000X...	CR
❖ Thiacalar.....	4 850 000X...	CR
Réfectionner les équipements des écoles	450 000			X		CR

DOMAINE PROMOTION FÉMININE ET JEUNESSE						
Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Former les GPF à la technique des cultures maraîchères.	300 000		X			CR/GPF
Former les GPF à la technique de gestion des exploitations agricoles.			X			CERP/GPF
Affecter aux femmes des terres cultivables			X			CERP/GPF
Encadrer les femmes pour l'obtention de crédit			X			CERP / Union des GPF de l'arrondissement
Définir les modalités d'exploitation des puits			X			CERP /CR / GPF
Créer des comités de gestion des puits maraîchers			X	X		
Creuser des puits maraîchers - 4 puits - 2puits			X	X		CR CR
Former les GPF à la technique de fabrication des fourneaux Ban ak Suuf	50 000				X	CERP
Sensibiliser les femmes sur l'utilisation des fourneaux Ban ak Suuf					X	GPF/CIVD

Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Acheter 7 moules de fabrication des fourneaux Ban ak Suuf pour les GPF	1 000 000				X	CR
Organiser un forum des jeunes pour la définition d'un plan d'action		Août				CPD / CIVD / CR / CERP
Organiser des rencontres périodiques entre les structures de crédit et les jeunes		X	X	X	X	CPD / CIVD / CR / CERP
Discuter des modalités d'utilisation des terrains					X	ASC/CR
Définir les modalités d'entretien des terrains					X	ASC/CR
Mettre en place au comité de gestion des terrains					X	ASC/CR
Former les membres sur leur rôle et responsabilité					X	CERP
<u>Equiper le terrain de Foot-Ball</u>	1 000 000X...	CR
❖ Ourour.....	1 000 000X...	CR
❖ Fass.....	1 000 000X.....	CR
❖ Keur Yéri Cissé.....	1 000 000	X..	CR
❖ Thiacalar.....	1 000 000	X..	CR
❖ Gowethie Serere.....	1 000 000	X..	CR

DOMAINE ENVIRONNEMENT (AGRICULTURE / ELEVAGE / FORESTERIE)						
Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Organiser des tournées de sensibilisation sur l'utilité de la vaccination du bétail		Août				Agent élevage / Association des éleveurs
Former des agents vétérinaires relais		X				Agent élevage / Association des éleveurs
Former les agriculteurs à la technique de compostage	35 000	Août				CERP/ Agriculteurs
Sensibiliser la population sur l'utilité de agro-foresterie	35 000	Octobre				CR/ CIVD / Eaux et Forêts
Sensibiliser les paysans sur les méfaits de certaines pratiques culturales		Décembre				CR/ CIVD / CERP
Former les membres du CIVD et du CPD sur le code forestier		Novembre				CERP / CR
Sensibiliser les populations sur les sanctions prévues par le code forestier		Novembre				CPD / CIVD / CR
Clôturer les zones à reboiser		X	X	X	X	S. Techniques/ GPF/CR/ CIVD
Organiser des campagnes de reboisement semestrielles		x	X	X	X	S. Techniques/ GPF/CR/ CIVD
Organiser des causeries débats sur l'utilité de la sauvegarde de la forêt		X	X	X	X	S. Techniques/ GPF/CR/ CIVD

Actions à mener	Coût Estimatif	2001	2002	2003	2004	Acteurs/ sources Financement
Définir le profil des membres des comités de vigilance		X	X	X	X	S. Techniques/CR/ CIVD
Choisir et former des Jeunes sur leurs rôles et responsabilités		X		X		S. Techniques/CR/ Comités de vigilance
Mise en défunt du reste de la forêt	3000 000				X	S. Techniques/CR/ Comité de vigilance
Appliquer rigoureusement les sanctions en vigueur		X	X	X	X	CR

3.3-COHÉRENCE ENTRE PRDI DE FATICK ET PLD

Eu égard au fait que le PRDI s'inscrit dans la logique des objectifs fixés au niveau du 9^{ième} Plan National Economique et Social (PNAE) de la République du Sénégal, il n'a pas été jugé opportun d'analyser l'articulation de ce document avec le PLD. C'est que l'analyse de la cohérence de notre document cadre avec les plans nationaux et régionaux est surtout basée sur le PRDI de la Région de Fatick qui a été validée en 2001.

PRDI FATICK	AXES P.L.D
<p>Os 111 Amélioration de la qualité des sols</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de brises vents - Former les agriculteurs à la technique de compostage - Sensibiliser les paysans sur le mode dépendage et de l'utilité de l'engrais - Sensibiliser les paysans sur les méfaits de certaines pratiques culturelles
<p>Os 113 Conservation et amélioration du couvert végétal</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en défunt la forêt - Mettre en place des comités de vigilance dynamiques - Sensibiliser la population sur l'utilité de la sauvegarde de la forêt. - Organiser des campagnes de reboisement périodiques - Assurer le suivi des actions de reboisement - Lutter contre les feux de brousse
<p>Os 122 Amélioration de la lutte phytosanitaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des comités de lutte villageois dynamiques - Pulvériser des zones de reproduction des insectes - Sensibiliser les paysans sur l'utilité et mode d'utilisation des pesticides
<p>Os 132 Amélioration de la santé animale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former des agents vétérinaires relais - Organiser des campagnes de vaccination du bétail périodiques - Améliorer le suivi médical des animaux - Faciliter l'implantation de pharmacie vétérinaire.

	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les éleveurs sur l'utilité de la vaccination.
<p>Objectif intermédiaire 21 :</p> <p>Renforcer l'accessibilité aux services de l'éducation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des salles de classes équipées - Améliorer l'environnement des écoles - Sensibiliser la population sur l'utilité de l'école financière
<p>OS. 221</p> <p>Renforcement des équipements et des infrastructures sanitaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des cases de santé - Réhabiliter des cases de santé - Construire un deuxième poste de santé
<p>OS. 222</p> <p>Renforcement du personnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Former et suivre de asc. et Matrones - Affecter un deuxième ICP pour le nouveau poste de santé de Colobane
<p>OS. 223</p> <p>Redynamisation des structures de gestion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place de nouveaux comités de gestion des structures sanitaires - Former les membres sur leur rôle et responsabilité - Impliquer le CR et l'ICP dans le contrôle des activités
<p>OS. 231.</p> <p>Facilitation de l'accès à l'eau potable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les infrastructures hydrauliques - Exploiter l'eau des puits
<p>OS. 261</p> <p>Renforcement des équipements et des loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Equiper des terrains de football - Faciliter l'épanouissement des jeunes

4 - STRATÉGIE DE GESTION ET DE MISE EN ŒUVRE

4.1- SYSTÈME DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE

Un comité de pilotage de développement (CPD) est créé par le conseil rural pour coordonner toutes les activités définies dans le PLD de Ourour. Il est composé d'un comité directeur de 30 membres issus des 6 zones, des animateurs communautaires et du conseil rural. Chaque zone est représentée par 3 délégués tandis que les élus sont au nombre de 4.

Le CPD a pour principal objectif de suivre et d'évaluer la mise en œuvre du PLD dans les 4 ans à venir. C'est ainsi qu'il doit :

- ❖ **jouer un rôle d'interface** entre les populations et les partenaires extérieurs,
- ❖ **Négocier des partenariats et rechercher des financements extérieurs,**
- ❖ **Veiller à la mise en œuvre des actions définies** dans le plan d'actions annuel,
- ❖ **Accompagner les structures de développement** au niveau zonal (CZD) et villageois (CIVD),
- ❖ **Développer les relations inter-communautaires**
- ❖ **S'assurer de la bonne transmission des données**
- ❖ **Réactualiser le plan en fonction de la réalisation des objectifs.**
- ❖ **Suivre la mise en œuvre des initiatives aux niveaux villageois et zonal**

Force est de constater alors que le CPD joue un rôle de conseil économique et social et de fait toutes ses propositions doivent être validées par le conseil rural.

Le CPD est composé d'un bureau 5 membres qui sont:

Postes	Prénoms et noms	Fonctions	Zone d'origine
Membre d'honneur	Abdoulaye Mboup	PCR	Gowethie
Président	Ibrahima Diouf	Animateur communautaire	Gowethie sérère
Vice-président	Mor Kébé	Chef de village	Fass
Secrétaire	Djibril Diop	Animateur communautaire	Ourour
Trésorière	Marème Diallo	Membre GPF	Ourour

Il faut noter que tous les conseillers et les animateurs communautaires qui ne sont pas membres du comité directeur, sont des observateurs.

Par ailleurs le conseil rural a aussi créé des comités zonaux de développement (CZD) qui outre le fait qu'ils soient des relais des CPD ont pour mission de:

- ❖ **Assurer un rôle d'interface** entre le CPD et les populations
- ❖ **Coordonner les actions de développement** au niveau de la zone
- ❖ **Suivre et évaluer la mise en œuvre** des engagements pris par les habitants de la zone
- ❖ **Alimenter la réflexion du CPD** concernant les problématiques de développement de la zone.

4.2.ASPECTS INSTITUTIONNELS DE LA MISE EN ŒUVRE

Chaque projet d'investissement devra faire l'objet d'une requête de financement préparée par le conseil rural avec l'appui du proCR et de l'AGETIP. Ces requêtes seront ensuite remises soit aux APCR de Fatick et de Kaolack soit à l'AGETIP qui se chargeront de les transmettre au comité d'octroi pour une approbation définitive.

Concernant la réalisation des projets, la maîtrise d'ouvrage revient au conseil rural pour tout investissement dont le montant est inférieur à 10 000 000 francs CFA. Dans le cas contraire elle est déléguée à l'AGETIP mais toujours sous la supervision du conseil rural.

ANNEXES

ANNEXE N°1 : TABLEAU DES ACTEURS DE OUROUR

Désignation	Zone intervention	Domaine d'intervention	Stratégies d'intervention	Réalisations	observations
ASDI	Régions Fatick/ et Kaolack	-Environnement -Santé -Alphabétisation	-Appui technique et financier des OCB. -Formation en IEC. -Financement et gestion d'ouvrages sanitaires.	-1 classe pour les élus locaux et notables.	-Présent depuis 5 ans dans la communauté rurale de Ourour. -Présence active au niveau des GPF.
PROMER	Régions Fatick/ Kaolack	-Agriculture. -Entreprenariat Rural.	-Appui au développement de la micro-entreprise rurale -Crédit.	Contractualisation avec les OCB. -Vulgarisation de ses activités.	-Moins 1 an de présence.
Pro.CR	Régions Fatick/ Kaolack	Décentralisation. -Appui à l'élaboration de PLD. -Financement d'actions communautaires -Formation des élus locaux.	-Démarche participative.	-Appui à l'élaboration du PLD de Ourour.	-Adoption d'un processus participatif pour toutes actions. -Moins d'un an de présence.
ARAF	Régions Fatick/ Kaolack	-Agriculture. -Elevage	-Financement d'activités génératrices de revenu.	-Financement de projets d'embauche. -Financement d'OCB pour distribution de semences.	-Plus de 10 ans de présence dans la communauté rurale.
UNIS	SENEGAL	-Agriculture. -Production de semences.	-Collaboration avec sections villageoises pour distribution de semences.		-Moins d'un an de présence.
16 GPF	Ourour	-Commerce. -Crédit. -Environnement. -Alphabétisation.	-Crédit revolving.	-Pépinières communautaires -10 classes d'alphabétisation	-2 GPF de Fass se sont érigés en GIE
Désignation	Zone	Domaine	Stratégie	Réalisations	observations

	Intervention	d'intervention	d'intervention		
11 ASC	Ourour	-Sport. -Culture.	-Organisation de manifestations populaires.	-Organisation annuelle de tournois de Football.	-Faible implication dans les activités de développement.
CIVD	Ourour	-Planification.	-Organisation et contrôle des activités des OCB.	-Organisation des campagnes de reboisement. -Appui à l'élaboration du plan de développement Cep.	-Faible ressources financières de la structure.
CARITAS	SENEGAL	-Actions sociales -Agriculture. -Petit commerce.	-Collaboration avec les OCB.	-Adduction d'eau à Gowethie sérère.	-Intervention de courte durée pour des investissements ponctuels.

ANNEXE N° 2 : INFRASTRUCTURES SANITAIRES C.R. DE OUROUR

Désignation	Mode de gestion	Localisation	Bailleurs de fonds	Mode gestion	Rayonnement	Observations
1 Poste de santé avec Maternité	- 1960	Fass	Comité de santé	Comité de gestion	CR ourour	* Vétusté des locaux *Sous équipé * Capacité insuffisante * 1 ICP + 1 matrone et un garçon de salle
1 Poste de santé	2001	Colobane	_____	_____	_____	Travaux en cours
8 Cases de santé avec Maternité	1976	Ourour Sinthiou	Etat	Comité de santé	Ourour	Non fonctionnelle
	1978	Ourour Sinthiou	Unicef	Comité de santé	Ourour	Non fonctionnelle
	1977	Colobane Lambaye	Etat	Comité de santé	Colobane	Fonctionnelle depuis juin 2001 mais mal équipée
	1975	Gowethie Serere	Etat	Comité de santé	Gowethie	Très mal équipée avec 1 matrone/ 1 ASC
	1979	Gowethie Wadane	Etat	Comité de santé	Gowethie	Fonctionnelle avec un déficit important de matériel
	1977	Mande Keur Miniane	Unicef	Comité de santé	Mande Keur Maniane	Non fonctionnelle
	__(2)_____	Thiacalar Maka Soubel	_____	Comité de santé	Thiacalar/ Maka Soubel	Non Fonctionnelle

ANNEXE N° 3 : INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES C.R. DE OUROUR

Désignation	Date de création	Localisation	Bailleurs de fonds	Mode de gestion	Rayonnement	Observations
1 Forage	1960	Fass	Etat	ASOFOR	Fass + 17 villages dont 2 Hors CR	- Vente au volume - Machine électrique - Capacité château d'eau = 400 m ³ - saturation du réseau
5 Puits Fass	- 1918 - 1976 - + 20 ans	Fass	-Colons + population - Etat sénégalais	-	Fass	* 1 Non fonctionnelle * Abandonnes depuis l'installation du forage
2 Puits	-1939 - 1962	Tabakali	Etat	-	Tabakali	* 1 profond et salé (70m) * 1 mauvais état
9 Puits	-1920 -1978 -1956 -1972 -1998	Thiacalar	Etat (4) Comité villageois (1) Chef religieux (1)	-	Thiacalar	4 Non fonctionnel et le reste de faible capacité et profond
1 Puits	1997	Yeuguele	Mission catholique	---	Yeuguele	Faible capacité
1 Puits	1995	Keur Massar	Mission catholique	---	Keur Massar	Faible capacité

Désignation	Date de création	Localisation	Bailleurs de fonds	Mode de gestion	Rayonnement	Observations
2 Puits	1969	Ngalagne	Etat	–	Ngalagne	- 1 Non fonctionnel - 1 de fiable capacité
3 Puits	-1960 1951 1999	Gooki	Etat (2) Mission protestante	–	Gooki	-2 vétustes -1 faible capacité
3 Puits	-1955 -1964	Mande K Mignane	Etat Comité villageois	–	Mande K Mignane	* Vétustes et de faible capacité et 1 non fonctionnel
2 Puits	Mande K Diégane Thiaré	CR	–	M K D Thiaré	1 Non fonctionnel (effondé)
2 Puits	+ 30 ans	Mande K Mbissane	Comité villageois	--	Zone Mande	1 Non fonctionnel
3 Puits	-1991 -1994....	Thionck	Comité villageois (2) Caritas et Etat (1)	–	Thionch + 3 autres villages	Offre très insuffisante pour la population et le bétail
7 Puits	-1978 -1996 -1976	Sangai Bélé	Etat + Caritas (2) Comité villageois (4)	–	Sangai Bélé	Puits salés de faible capacité et 1 non fonctionnel
2 Puits	-1965....	Keur Diégane Diop	Population	–	Keur Diégane Diop	Puits délabrés de faible capacité
3 Puits	-1966	Soumbel	–	Soumbel	1 non fonctionnel
	-1966					
12 Puits	-1989.	Colobane	Projet Sénégal-Belge	–	Colobane	6 non fonctionnels
3 Puits	1945	Maka Soumbel	Colons	–	Maka Soumbel	3 Non fonctionnels

Désignation	Date de création	Localisation	Bailleurs de fonds	Mode de gestion	Rayonnement	Observations
1 Puits	1989	Bélaobé	Mission catholique	–	Bélaobé	Faible capacité et salé
1 puits	1999	Daga Sérère	Caritas	–	Daga Sérère	Faible capacité
2 Puits	1977	Keur Samba	Etat	–	Keur Samba	Salé et profonds
8 Puits	-1956 (1) -1985 (3) -1981 (1)	Ourour	CR (4) Etat (3) + Population	–	Ourour	-5 non fonctionnels - 3 autres de faible capacité
2 Puits	-1953 -1978	Keur Yéri Cissé	CR	–	Keur Yéri Cissé	-1 non fonctionnel -1 mauvais état

ANNEXE N° 4 : INFRASTRUCTURES SCOLAIRES C.R DE OUROUR

Désignation	Date de création	Localisation	Bailleurs de fonds	Mode de gestion	Rayonnement	Observations
1 Ecole française publique	1971	Ourour Sinthie	Etat	CEM Cellule école Milieu	Ourour	5 classes avec 5 enseignants 159 élèves dont 95 garçons et 64 filles. 02 classes en très mauvais état.
1 Ecole française publique	1981	Mande keur Miniane	Etat	APE	Mande et villages environnants	3 classes avec 3 enseignants dont une non fonctionnelle faute de salles de classes. 159 élèves
1 Ecole française publique	1960	Fass	Etat	CEM	Fass	6 classes avec 6 enseignants 178 élèves dont 109 filles et 69 garçons.
1 Ecole française publique	2000	Soumbel	Etat	APE	Soumbel	1 classe de 20 élèves.
1 Ecole française publique	1981	Colobane	Etat	APE	Colobane + Maka Soumbel + thiouck + Khayokh	6 classes avec 6 enseignants 194 élèves.
1 Ecole française publique	1999	Gowethie serere	Etat	APE	Gowethie + Mande Kouta + Kangarel.	1 classe multigrade de 52 élèves
1Ecole publique franç	2000	Mande Keur Diégane Thiaré	Etat	APE	Mande Keur Diégane Thiaré	une nouvelle création 1 classe Abri Provisoire
1 ECOLE	1999	Mande Keur Diénobal	Etat	APE	Mande Keur Diénobal	Non fonctionnelle pour cause de conflit /ouverture prévue en 2001

Désignation	Date de création	Localisation	Bailleurs de fonds	Mode de gestion	Rayonnement	Observations
PUBLIQUE FRANÇAISE						
1 Ecole française publique	2000	Keur Yieri Cissé	Etat	APE	Keur Yieri Cissé	1 classe nouvellement crée
1 Ecole française publique	2000	Daga Saméré	Etat	APE	Daga Saméré	1 classe nouvellement crée
1 Ecole française publique	Lambock	Etat	APE	Lambock	2 classes
1 Ecole française publique	Thiacalar	Etat	APE	Thiacalar	4 classes dont 1 en bancos
1 Ecole française publique	Shangai Bélé	Etat	APE	Shangai Bélé	3 classes dont un Abri
1 Ecole française privée	1954	Soumbel	Mission catholique	Privée	Soumbel	5 classes avec 5 enseignants 97 élèves Non reconnue Légalement

Désignation	Date de création	Localisation	Bailleurs de fonds	Mode de gestion	Rayonnement	Observations
15 Ecoles arabes	1978	Keur Diégane Thiaré	Population	Comité villageois	Keur Diégane Thiaré et villages environnants	Abris précaire en tige de mil.
	1998	Ourour Sabali	Comité villageois	APE	Ourour	60 élèves : abris précaire en tige de mil
	1976	keur Yeri Cissé	Thiacalar	Comité villageois	keur Yeri Cissé + Poula Mouk	non fonctionnelle, faute de d'enseignants et d'équipements
	1981	Thiacalar	Chef religieux	Privé	Thiacalar +Ndoffane coly + wardiakhal +Daga + Ngassakhass Bidji K.Modou Ndao + Bélaobé	sous d'équipement
	1979	Keur samba	Comité villageois	Comité villageois	Keur samba	Locaux précaires en tiges de mil

Désignation	Date de création	Localisation	Bailleurs de fonds	Mode de gestion	Rayonnement	Observations
	1976	Maka soubel	Population	APE	Maka Soubel	25 élèves
	1997	Thiacalar	Comité villageois	APE	Thiacalar	54 élèves dont 30 garçons et 24 filles. Insuffisance de l'équipement.
	1993	Soubel	Bonne volonté	Comité villageois	Soubel	2 classes de 27 élèves.
	1994	Gowethie serere	Population	APE	Zone Gowethie	1 abris précaire
	1972	Gowethie wadene	Population	APE	Gowethie wadene	1 classe de 27 élèves.
	1973	Lombock	Population	APE	Lombock + Gowethie	25 élèves
	1986	Mande kouta	Population	C.Gestion	Mande kouta	1 classe de 24 élèves.
	1977	Ngathie	Population	C.Gestion	Ngathie et village environnants	1 classe de 43 élèves.
	1973	kangarel	Population	APE	kangarel	1 classe de 58 élèves.
	1990	Gowethie	Population	C.Gestion	Gowethie	Non fonctionnelle

ANNEXE N° 5 : COPIE DU PROCÈS VERBAL DE LA DÉLIBÉRATION DU PLD